

705

9 mai 1977

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE
hebdomadaire du SGEN-CFDT



J.-F. LAUNAY



emploi
réforme haby

c'est maintenant
qu'il faut lutter

premier temps fort:
le 17 mai
(Pages 3 à 5)

POINTS DE REPÈRE

action et luttes

● pour l'emploi et contre la loi Haby	3 à 5
● agents : ils ne sont pas plus absents	6
● l'emploi dans le second degré	8
● la psychologie à l'école	9
● université : l'ennemi intérieur	11

formation

● des sessions nationales	11
---------------------------	----

réforme

● TME ou EMT ?	32
----------------	----

grenoble 77

● l'école de base	12 à 20
● E.Maire s'est adressé au congrès (suite)	22 à 24
● le règlement intérieur du SGEN	25
● revaloriser la fonction d'instituteur	26
● objectifs pour l'orientation	28
● supérieur : une pratique offensive	29

à noter	31
---------	----

déclaration du comité national

Tous les personnels de l'Education nationale — particulièrement du côté de Lunéville — savent que M. Haby ne fait pas de politique ! Une réforme destinée à mettre plus encore l'école au service du patronat, n'est-ce pas de la politique !

Un appel aux chefs d'établissement à se transformer en zélateurs de cette réforme, n'est-ce pas de la politique ! Voilà pourquoi le ministre de l'Education traite les enseignants qu'il a en charge de « propagandistes sans scrupule ». De même quand le secrétaire d'état aux universités et le président de la République dénoncent la politisation des universités et des jeunes enseignants, c'est pour mieux renforcer l'ordre moral et la hiérarchie.

Le comité national du Sgen-Cfdt, réuni les 3 et 4 mai 1977 — dénonce de tels propos, fondés sur le mépris des enseignants et des jeunes en formation ;

— refuse toute atteinte à la liberté des enseignants dans l'exercice de leurs fonctions par le biais d'un code de déontologie qui constituerait une altération grave du statut de la fonction publique ;

— confirme que la référence à une laïcité conçue comme neutralité constitue une mystification puisque l'école pas plus que les autres institutions n'échappe à la lutte de classe : les déclarations du ministre le démontrent à l'évidence ;

— appelle les sections syndicales et les adhérents du Sgen-Cfdt à accentuer la lutte avec tous les travailleurs de la Cfdt

pour arracher l'école à l'emprise de la classe dominante et à développer dans l'immédiat l'action collective contre l'autoritarisme et la normalisation.

BILLET silence, haby tourne

Quand M. Haby joue au producteur de télévision avec l'argent du contribuable, il chante « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil » ! Chacun pourra voir prochainement sur TF1 des écoles et des collèges de rêve, et des hauts fonctionnaires expliquer sans rire qu'avec la réforme, ce sera comme cela dans tous les établissements lors de la rentrée prochaine.

M. Haby devrait faire attention : le rêve dissipé, le réveil risque d'être brutal. Il est vrai qu'il pourra toujours faire carrière chez M. Bleustein-Blanchet ou à la Régie française de publicité. Ses débuts sont d'ailleurs prometteurs.

Alain d'Aix

5.4. a lu organisation et mémoire des activités dans une expérience d'autogestion

Jean Le Gal

Ce document, publié par l'Association Ecole Moderne-Pédagogie Freinet- des travailleurs de l'enseignement spécial, fait le bilan de trois années de marche vers l'autogestion, dans la classe de notre camarade Jean Le Gal.

Il y a là un document clair, propre à étayer des idées souvent trop abstraites ou trop générales, propre à dépasser les simples dénonciations du système actuel auxquelles les militants ne peuvent plus se limiter.

Tout ce qui est montré : l'organisation patiente du groupe qui cherche à se structurer, à se réguler lui-même ; la mise de chacun et du groupe devant ses responsabilités, l'effacement progressif du maître, le souci de « gagner du temps » pour que les nécessités assez lourdes de la vie démocratique et autogestionnaire n'empêchent pas les acquisitions nécessaires, tout cela est essentiel.

134 pages — 15 F — commande à Jean Le Gal école de Ragon — 44 400 REZE (Chèque au nom de A.E.M.T.E.S.).

EDITORIAL

"barre un, barre deux, barre toi !"

Giscard et Barre sont convaincus que leur seule chance en 78 reste dans la démonstration de leur capacité à restaurer les « grands équilibres » économiques, l'emploi, les prix et la balance commerciale. La politique mise en œuvre consiste non pas à ralentir le redéploiement financier et industriel en cours, mais au contraire à l'accélérer, car pour Barre et Giscard la restructuration rapide du capitalisme peut seule permettre d'ici mars prochain un début de résorption du chômage et un ralentissement de la hausse des prix.

Cette accélération passe par le rétablissement à court terme du taux de profit pour l'ensemble des entreprises grandes ou petites, c'est-à-dire par l'accentuation de l'exploitation des travailleurs. Dans cette perspective le second plan maintient la politique de blocage des salaires et poursuit la rationalisation du secteur public et nationalisé. Cette dernière a pour objet à la fois de dégager les milliards destinés au secteur privé sous forme de subventions ou d'allégements de charge et d'adopter l'ensemble des structures socio-économiques aux besoins de ce redéploiement.

L'Education nationale est particulièrement touchée par cette politique avec des mesures d'austérité toujours plus sévères. L'objet de la réforme Haby est bien la mise en place de structures scolaires permettant l'adéquation encore plus étroite entre d'une part la nature des postes de travail issus de la nouvelle division du travail (déqualification massive) et d'autre part le ni-

veau de qualification et le conditionnement culturel de la main d'œuvre.

Nous ne nous arrêterons ici que sur deux des nouvelles mesures qui touchent à l'emploi. La première d'entre elles, l'aide à l'embauche, consiste à exonérer de la part dite patronale des prestations sociales jusqu'en juillet 78 les employeurs qui embaucheraient des jeunes (1) entre le vote de la loi et le 31 décembre 77. Cette mesure est un formidable cadeau fait au patronat. Nous payons déjà cette part patronale qui s'élève à 35 % du salaire par l'intermédiaire des prix ; nous la paierons désormais deux fois, par le prix qui ne baisseront pas pour autant, et par l'impôt (hausse de l'essence etc.).

Supportée principalement par les couches populaires, cette mesure sera en outre inefficace. La plupart des entreprises qui ne prévoient pas d'embauche pour les mois à venir ne modifieront pas leur projet à l'annonce d'une mesure temporaire, d'autant qu'en cas de victoire de la gauche la combativité des travailleurs sera telle que tout licenciement sera difficile à la fin de la période d'exonération en juillet 78.

Par contre les entreprises en expansion qui ont de toute façon un plan de recrutement de personnels bénéficieront d'un surprofit conforme au choix politique du pouvoir de soutien systématique et exclusif aux entreprises rentables en terme financier.

La deuxième mesure, le recrutement de 20 000 vacataires, qui ne concerne d'ailleurs pas l'édu-

cation ni la recherche, éclaire crûment le caractère électoraliste, étriqué et réactionnaire du *plan Barre*. Plutôt que de créer les 200 000 emplois de titulaires nécessaires dans le secteur public, le gouvernement recrute pour quelques mois et pour une part à temps partiel 20 000 futurs chômeurs, taillables et corvéables à merci. Les deux principales mesures du *plan Barre bis* montrent bien qu'il n'y a aucune volonté réelle de réduire le chômage sinon momentanément à l'approche des élections.

Un tel plan ne peut que renforcer la détermination de la C.F.D.T. dans son refus d'une attitude attentiste qui consiste à remettre au seul choix électoral la satisfaction de nos revendications. (35 h. par semaine, etc.).

S'il est vrai que la majorité est divisée sur la stratégie à suivre et qu'il s'en suit pour elle un discrédit aux yeux de l'opinion, la séparation des rôles qui se met en place — gestionnaires neutres / politiques — permet au RPR de se démarquer à bon compte de la politique d'austérité et d'élargir ainsi le champ électoral de la droite d'ici 78.

Parce que dès aujourd'hui l'action syndicale est essentielle pour faire échec à la politique de restructuration capitaliste soutenue par les dispositions gouvernementales, parce qu'en cas d'arrivée de la gauche au pouvoir l'action syndicale sera déterminante pour la satisfaction de nos revendications et parce qu'en cas de victoire d'une droite chiraquisée, les organisations syndicales seront le seul recours des travailleurs, la C.F.D.T. et le S.G.E.N. ne sauraient se contenter d'entretenir le mécontentement jusqu'en 78.

C'est pourquoi le C.N. des 3 et 4 mai a pris les décisions propres à un important développement de l'action dans les semaines qui viennent et à la rentrée. (2).

Yves Dalmau

(1) A la recherche d'un premier emploi et ayant moins de 25 ans.

(2) Se reporter à la motion « Action revendicative », (P. 4).

résolution sur l'action

L'accélération du pourrissement du régime, l'obstination du pouvoir à ne pas répondre aux revendications des travailleurs de l'Education nationale et de la Recherche et sa persévérence dans la mise en œuvre de la restructuration capitaliste du système éducatif, notamment par la réforme HABY, conduisent le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T. réuni les 3 et 4 mai 1977 à confirmer la volonté d'action clairement marquée par le Congrès national de Grenoble.

Le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T. appelle l'ensemble des travailleurs de l'Education et de la Recherche à l'action :

— Pour imposer le réemploi et la titularisation immédiate des non titulaires et hors statut, avec droit à la formation pour tous, sans déclassement ni perte de salaire, et pour obtenir l'ouverture des négociations sur ces revendications ;

— Pour mettre en échec l'application de la restructuration capitaliste du système éducatif et de la Recherche, notamment l'aggravation des conditions de travail de tous les personnels qu'elle implique.

A cet effet, le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T. appelle l'ensemble des travailleurs de l'Education et de la

Recherche à participer à une action continue articulée sur des journées nationales, incluant des appels à la grève par secteur professionnel, et, en tout état de cause, la détermination pour chaque secteur professionnel de modalités d'action applicables durant ces journées.

La première journée nationale d'action aura lieu le 17 mai. Son objectif est que chaque section, chaque secteur, dans la recherche de l'unité d'action la plus large, traduisent en ce qui les concerne les revendications locales sur l'emploi et les conditions de travail, et déterminent les modalités concrètes de mise en échec des réformes.

Dès maintenant les sections nationales professionnelles du second degré et des C.E.T. appellent à un arrêt de travail ce jour là.

La seconde de ces journées d'action aura lieu le 24 mai. Les sections académiques et départementales du S.G.E.N.-C.F.D.T. prendront toutes les initiatives pour porter au niveau des rectorats et des inspections académiques les revendications élaborées par les sections de base lors de la journée du 17. L'unité d'action sera recherchée au plan départemental et académique à partir des acquis à la base de la journée du 17. Les sections académiques et départementales sont in-

vitées à organiser des rassemblements intersyndicaux de non titulaires et hors statut.

Le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T. décide le principe d'une troisième journée nationale d'action avec arrêt de travail, pour les personnels enseignants des lycées, C.E.S., C.E.G. et C.E.T. Cette journée permettra d'organiser sur les lieux de travail des rassemblements destinés à faire le lien entre les revendications exprimées lors des journées d'actions précédentes et les problèmes nationaux de l'emploi, des conditions de travail et des réformes. Ces rassemblements regrouperont les travailleurs de l'Education nationale, des travailleurs C.F.D.T. des autres secteurs, les jeunes en formation et des parents d'élèves.

Le Bureau national général du 9 juin délibérera de l'opportunité d'un appel à une quatrième journée nationale d'action.

Ce développement de l'action dans notre secteur professionnel donnera tout son sens à notre participation à l'action interconfédérale envisagée par la C.F.D.T et la C.G.T. contre la dégradation du pouvoir d'achat et les inégalités, et pour la défense de l'emploi. L'une de nos journées nationales d'action s'insérera dans la journée nationale de grève dont délibèrent actuellement les confédérations. Dès maintenant le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T. appelle tous les travailleurs de l'Education et de la Recherche à cesser le travail ce jour là et à participer aux meetings et manifestations unitaires.

D'autre part, le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T. invite ses sections à développer une action continue :

— Pour le refus collectif et systématique des heures supplémentaires et complémentaires ;

— Pour la mise en œuvre dès maintenant des moyens propres à une mobilisation immédiate des sections en cas de licenciement de non titulaires ou hors statut.

Le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T. demande aux sections nationales professionnelles du 1er degré, du second degré et de l'orientation de déterminer avec précision les modalités concrètes de la mise en échec de la réforme HABY au cours préparatoire et en 6ème, et de la participation de tous à cette action. Il appelle les personnels concernés à refuser de participer à la mise en place de la réforme :

- Refus du passage anticipé à 5 ans au cours préparatoire et refus du redoublement des élèves de C.M.2 ;
- Refus de participer à la sélection des élèves qui recevraient un enseignement de soutien ;
- Présence syndicale à toute réunion préparatoire ou boycott de celle-ci ;
- Refus de choisir et d'utiliser les nouveaux manuels et demande du transfert des sommes prévues à cet effet pour l'équipement en matériel collectif des écoles et des centres de documentation et d'information.

Pour la rentrée scolaire 77-78, le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T. invite ses sections à prendre toutes les initiatives, y compris la grève, en la préparant dès maintenant, pour assurer le réemploi de tous les non titulaires et hors statut.

Sur ces bases, le S.G.E.N.-C.F.D.T. entend contribuer, avec les travailleurs de l'Education nationale et de la Recherche et leurs organisations, à un large développement de l'action qui contraine le pouvoir à prendre en compte nos revendications et à renoncer à ses réformes contraires aux intérêts des jeunes et des travailleurs.

DERNIERE HEURE

mauvais coup contre la formation des maîtres

Pour la seconde fois, dans la nuit du 5 au 6 mai, la police a évacué les normaliens de Nanterre qui occupaient l'école normale pour obtenir satisfaction à leurs revendications concernant les modalités de passage de leur examen de sortie.

Ce recours à la force est significatif de la façon dont le ministre de l'Education conçoit les problèmes de formation des maîtres. Mieux, M. Haby, de la tribune de l'Assemblée Nationale, a porté un nouveau coup à cette formation en affirmant que les normaliens seraient utilisés pour remplacer les maîtres en congés.

Le SGEN-CFDT refuse cette dégradation constante, condamne cette politique de l'autruche, soutient les luttes actuelles dans les écoles normales pour l'ouverture de négociations et la satisfaction immédiate des revendications concernant les examens de sortie.

Paris, le 6 mai 1977

* Voir « S.U. » n° 704 du 2 mai, page 21.

Le Comité national du S.G.E.N.-C.F.D.T., qui regroupe, avec le Bureau national, les représentants des sections académiques et des sections nationales professionnelles, a pris des décisions d'action importantes, à la mesure des responsabilités de notre organisation dans la période présente.

Notre action continue, sur des objectifs précis et limités, sera articulée autour de journées, qui comportent déjà un appel à la grève par certains secteurs, et s'insérera dans l'action de tous les travailleurs contre la politique du patronat et du pouvoir.

Les sections académiques et les sections professionnelles donneront aux adhérents les informations et les consignes nécessaires pour l'action. On en trouvera quelques-unes, dès maintenant, ci-dessous.

Patrice Béghain

dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La défense de l'emploi est prioritaire. Les plans d'intégration administratifs des techniciens et chercheurs hors-statut sont, de fait, aussi des plans de licenciement d'un grand nombre d'entre eux. La diminution des heures complémentaires entraîne le licenciement de nombreux enseignants vacataires.

Les assistants non titulaires sont de nouveau très menacés (risques de non-renouvellement). Les projets de restructuration de la recherche d'outre-mer entraînent également des menaces de licenciement.

Les sections de ces établissements organisent des distributions de tracts et de « livres blancs » informant sur ces problèmes, et, partout où cela sera possible, des assemblées générales et mee-

tings intersyndicaux, avec éventuellement arrêts de travail.

premier temps fort : grève le 17 mai

Toutes les sections des lycées, C.E.S., C.E.G. et C.E.T., dans le cadre de l'action générale du S.G.E.N., sont appelées à la grève le 17 mai, en recherchant l'unité d'action la plus large.

Au cours de cette première journée d'action, les sections rassembleront toutes les revendications de l'établissement (constitution d'un « cahier de revendications ») et les porteront au chef d'établissement. En particulier :

- les déclarations collectives de refus des heures supplémentaires,
- les demandes de création de postes sur la base de 25 élèves par classe (avec dédoublement dans toutes les disciplines).
- L'exigence du réemploi des M.A. de l'établissement.
- le refus des nouveaux manuels Haby et de toute participation à la mise en place de la réforme.
- l'exigence de prise de connaissance des propositions de note administrative et rapport.

Il s'agit d'obtenir du chef d'établissement des engagements en ce qui concerne les problèmes locaux et son intervention auprès de l'administration recteurale.

Cette action en direction du représentant de l'administration s'accompagnera d'un effort massif d'information en direction des collègues, des parents, des élèves, sous forme de lettres, tracts,

mise en place de panneaux expliquant notre opposition à la réforme Haby et les revendications générales et locales.

Des invitations seront lancées à des réunions-débats, forums, etc.

Les journées d'action suivantes, qui s'accompagneront également de grève dans les établissements du second degré et les C.E.T., seront présentées dans un prochain « S.U. »

dans le premier degré

Le contenu des journées d'action doit s'articuler autour des thèmes généraux, entre autres :

- Le 17 mai, faire dans chaque école une contre-propagande au film du ministre qui passera le soir même à la T.V. (TF1) en élaborant, collectivement un cahier de revendications à partir des réalités vécues. Ces cahiers seront centralisés dans les sections départementales, pour dépôt global auprès de l'inspection académique.
- Le 24 mai, organiser dans toute la mesure du possible, le rassemblement des suppléants éventuels et remplaçants, les normaliens, sur les revendications concernant l'emploi.

Si la mobilisation le permet, le recours à la grève avec appel départemental ou académique doit être envisagé.

- La troisième journée d'action doit reprendre l'ensemble des thèmes et déboucher sur des délibérations en conseil des maîtres affirmant collectivement le refus de la mise en œuvre de la réforme Haby au cours préparatoire et le refus de mise en œuvre des actions de soutien.

contre l'injustice et l'autoritarisme

Dans un CES de l'académie de Poitiers l'intendant, profitant des pouvoirs que lui concède l'organisation hiérarchique dans les établissements scolaires, traite les agents de service comme des valets. Le SGEN a réagi et est prêt à mener toute action contre un tel comportement.

La hiérarchie telle qu'elle est, ouvre la porte aux abus de pouvoir voire même à un autoritarisme qui dépasse toute mesure. L'affaire de Surgères est significative. La section générale du SGEN-CFDT est intervenue pour appuyer la lutte des agents contre l'attitude de l'intendant : les ordres sont faits pour être exécutés sans discussion, les titularisations peuvent être repoussées pour des futilités, les horaires sont modifiés selon le bon plaisir de l'intendant, etc.

Si nous n'en avons pas fait état plus tôt dans notre presse syndicale, cela n'est pas par désintérêt puisque la section d'établissement (enseignants) a toujours été à la pointe du combat face au chef d'établissement et à l'intendant. Plusieurs audiences ont eu lieu à ce sujet, la dernière en date fut celle du 23 février 77 au rectorat de Poitiers où dès le lendemain l'inspection générale était sur les lieux.

Mais pourquoi la section Sgen-Cfdt a-t-elle soutenu les personnels de service de Surgères alors qu'il n'y a pas d'adhérents agents dans cet établissement.

1^o Parce que nous sommes un syndicat général et que, pour nous, tous les problèmes des travailleurs de l'Education doivent être pris en charge par l'ensemble des personnels.

2^o Parce que nous sommes à la C.F.D.T. et que la C.F.D.T. prend en charge toutes les luttes des travailleurs.

Dans trop d'entreprises, dans les services même de la fonction publique, c'est chaque jour que des travailleurs subissent des vexations,

des brimades de leurs « supérieurs ». De telle pratique sont condamnées par la CFDT et elle n'hésite d'ailleurs pas à les combattre.

La section SGEN-CFDT a donc dénoncé les agissements scandaleux de cet intendant lors d'une prise de parole sur la place publique de Surgères. Mais elle ne se contentera

pas de dénoncer ; s'il le faut, avec le personnel de service, elle continuera l'action pour que la situation devienne normale et que les agents de service dans cet établissement soit considérés comme des êtres responsables.

Jean Richard

moins d'absents que dans le "privé"

Lors de notre dernière audience au ministère (DPA) les agents-O.P.-labo se sont vu reprocher d'être une catégorie où les congés de maladie étaient d'une importance considérable.

L'académie de Lille a fait une enquête auprès de son rectorat afin de faire une comparaison avec le secteur privé.

Par lettre en date du 21 janvier, nous avons demandé au rectorat :

— le nombre de jours d'absence en 75-76 chez les agents et chez les O.P.,

— le pourcentage par rapport à l'ensemble des jours de travail de la même année,

— le calcul de ce même pourcentage chez les enseignants.

Il ne faut pas tenir compte des absences dues aux congés de longue durée, aux congés de maternité, aux accidents du travail.

Le rectorat nous a donné lors du comité technique un tableau complet mais englobant malheureuse-

ment tout le personnel de l'administration, intendance, secrétariat.

● Sur 2 964 agents masculins, ont été :

- en congé maladie : 1 694,
- en longue maladie : 20,
- tuberculose : 11,
- cancer : 4,
- maladie mentale : 21,
- accident de service : 279.

23 356 jours de congé en maladie ordinaire, soit une durée moyenne de 7,88 jours par personne et par année; 102 hommes absents en permanence, soit 3,44 % de l'effectif.

● Sur 5 270 agents féminins, ont été :

- en congé de maladie : 3 275,
- en longue maladie : 31
- tuberculose : 4
- cancer : 10
- maladie mentale : 21
- accident du service : 205

39 102 jours de congé de maladie ordinaire, soit une durée moyenne de 7,42 jours d'absence par personne et par année; 165 femmes absentes en permanence, soit 3,13 % de l'effectif du personnel féminin.

Que faut-il en penser ?

Nous avons demandé à l'Union régionale C.F.D.T. quelle était la situation dans le secteur privé. Voici les renseignements :

— absentéisme : 5,8 %, donc un pourcentage plus fort que dans l'Education nationale (3,44 et 3,13 %);

— durée d'absence : 4,1 heures par semaine chez les non qualifiés, 3,3 heures chez les semi qualifiés et 3 heures chez les qualifiés, ce qui donne au minimum : 3 h X 48 semaines soit 144 h par année de travail, donc plus de 3 semaines d'absence par année. C'est donc 3 fois plus que chez nous. Ces renseignements sont publiés par le ministère du travail dans « *Liaisons sociales* » n° 3 de février 1976. Vous pouvez le signaler à tous ceux qui parlent d'absentéisme. Nous le dirons aussi au ministère.

Nous appelons toutes les académies à faire de même afin de prouver au service de la D.P.A. que l'argumentation ne tient pas, qu'elle sert simplement à couvrir le manque de crédits pour les remplacements des congés. que cette enquête globale puisse nous servir pour lancer l'action, pour obtenir les crédits de remplacements, voire la création de titulaires remplaçants, objectif du congrès de Grenoble.

Le bureau agents

La 26ème édition du **vade-mecum du second degré**

est parue. Cette édition est à jour pour tous les textes à la date du 1er février 1977. En outre, une annexe reproduisant les décrets « Haby » sur les collèges et les lycées a été ajoutée. Elle contient notamment l'essentiel sur les procédures exceptionnelles d'intégration.

Le prix de vente est fixé à 45 F l'exemplaire. (Une réduction de 10 F est consentie aux adhérents.)

Adresser ou renouveler les commandes à :

SGEN bulletin intérieur, 5, rue Mayran 75009 PARIS. C.C.P. 8776-93 PARIS.

François MITTERRAND

OU

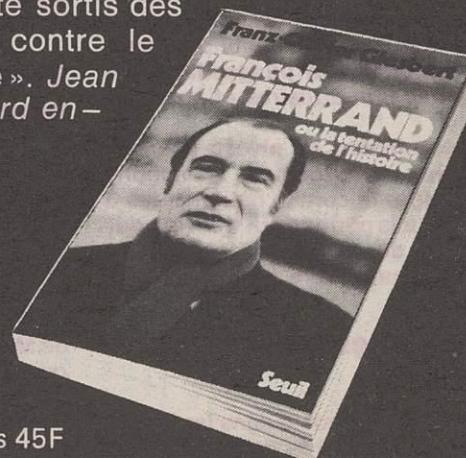
la tentation de l'histoire

par F.O. Giesbert

« Un livre riche d'enseignements qui aura beaucoup appris à ceux qui croyaient tout savoir de cet homme politique "pas comme les autres" ». *Lucie Faure / Le Monde*.

« J'ai trouvé ce livre éclairant, juste dans son ton, chaleureux et mesuré à la fois, permettant de mieux comprendre celui dont le nom est maintenant lié au renouveau de la gauche ». *Pierre Rosanvallon / Le Matin de Paris*.

« Un livre édifiant. Rien d'important n'y manque, tous les squelettes ont été sortis des placards et alignés contre le mur, dans la lumière ». *Jean Clémentin / Le Canard enchaîné*.



Seuil
336 pages 45F

titulaires-auxiliaires même combat

Le plan Barre n° 2, qui prétend s'attaquer au problème de l'emploi, est aussi mince que la situation est grave. Entre autres pseudo-mesures, il a annoncé le recrutement de 20 000 vacataires dans le secteur public (PTT et santé) dont beaucoup travailleront à temps partiel, et qui n'auront pas la garantie d'emploi: aucun poste n'est prévu pour l'éducation nationale.

Le ministre Haby, lui, ne cherche même plus à jeter de la poudre aux yeux, mais se contente de masquer les chiffres réels: à chaque rentrée il annonce 1 800 à 2 000 M.A. non réemployés, ce qui est déjà trop, alors qu'au moins 6 000 (1) M.A. sont licenciés et il en maintient une masse importante — le quart environ — à temps partiel (sans compter ceux qui sont employés temporairement pour des suppléances éventuelles). C'est ce scandale que le congrès de Grenoble a dénoncé en réclamant *le droit au réemploi de tous à temps complet et la titularisation immédiate des non-titulaires et hors statuts*.

Les luttes menées au niveau des établissements, et académies, les actions qu'a décidées le comité national des 3 et 4 mai pour la période qui vient et pour la rentrée de septembre, ont donc comme axe prioritaire le problème de l'emploi.

1. emploi des maîtres auxiliaires

Plus de 47 000 en poste dans les lycées et collèges, dont 40 % depuis 4 ans et

plus, et pour lesquels les mesures d'intégration en cours, déjà minimes se réduisent chaque année, au même rythme que les postes aux concours: en 1976, — 1 500 DM d'AE, — 1 500 DM de certifiés, — 1 000 postes au CAPES; il est donc plutôt injustifié d'opposer les intégrations aux concours!

2. situation intenable des certifiés stagiaires

Après un stage-croupion, l'inspection générale et régionale font passer des CAPES pratiques-guillotine, et en 1976, près de 700 candidats sur 2 600 ont été refusés (2). Quant aux A.E. stagiaires les recteurs retardent ou empêchent leur titularisation sur des prétextes pédagogiques: 50 cas l'an dernier. Dans les deux cas leur ancienneté de service va pourtant de 5 à 15 ans!

3. nominations des nouveaux titulaires

En 1976, année favorable (!) 884 sortants des C.P.R. ou recrutés par listes d'aptitude ont été mis à la disposition des recteurs (3), c'est-à-dire que le ministre a été incapable de les nommer sur un poste qu'ils ont été nommés pour un an par un recteur, à la place d'autant de M.A. mis au chômage. En 1977, il est question de 3 000 « mises à la disposition ». Et la disproportion régionale entre les vœux déposés et les affectations s'aggrave chaque année (4), contredis-

sant le principe C.F.D.T. « vivre et travailler au pays ».

4. emploi des titulaires

Les suppressions de postes, même sous le vocable de transferts, se comptent déjà par centaines, qu'il s'agisse de certifiés ou agrégés, de P.E.G.C. ou de maîtres de la voie III. Le déséquilibre des mutations est de même nature que pour les 1ères affectations, empêchant le retour chez eux de centaines d'enseignants originaires du sud de la Loire, et aggravant les conditions de la vie familiale. De plus en plus ils sont utilisés à des tâches qui n'entrent pas dans leurs compétences ou hors de leur poste officiel: compléments de service dans une ou plusieurs matières, ou en documentation, parfois dans un ou 2 autres établissements; utilisation des A.E. pour surveiller les élèves, ce qui provoque en outre l'éviction des MI-SE, dont 840 postes ont été supprimés au budget 77. L'aggravation des conditions de travail qui en résulte, et qui est liée aussi aux gros effectifs des classes, accroît la

demande de services à mi-temps, de disponibilités, voire de congés de longue durée: serait-ce une des solutions d'Haby aux problèmes de l'éducation? C'est donc l'ensemble des personnels et des catégories du second degré qui sont concernés par la lutte syndicale, où la défense de l'emploi et le rejet de la réforme Haby sont liés. Nous ne pouvons pas rester passifs ou attentistes, nous devons réagir aux mauvais coups d'Haby.

P. Fleith

(1) Voir S.U. 692 du 6 décembre 76 les dernières statistiques officielles.

(2) Au tableau d'honneur du malthusianisme, l'espagnol (50%), les maths (46%), la philo (42%), les sciences nat. (41%), l'allemand (36%) et l'anglais (32%).

(3) Lettres modernes: 340, lettres classiques: 250; his. géo.: 110; physique: 75; sciences nat.: 60; philo.: 45.

(4) Plus de 600 à Lille (1 100, Nancy-Metz (770), Créteil (750) et Versailles (670); de 300 à 500 à Amiens, Rouen et Reims; de 150 à 260 à Nantes, Orléans, Strasbourg, Dijon, Caen; de 60 à 100 à Poitiers, Besançon, Toulouse, Clermont, Bordeaux, Paris et Lyon; de 20 à 50 à Aix-Marseille, Grenoble, Montpellier, Rennes, Limoges, Nice et en Corse.

5 m.i.-s.e. réintégrés à nice

L'action lancée par le SGEN et le SNES pour la réintégration des surveillants licenciés par le recteur à la suite de la commission paritaire du 23/3 a déjà obtenu des résultats: 5 surveillants sur 8 ont été réintégrés. Mais 3 collègues restent encore sur le carreau et la lutte continue. Le jeudi 28 avril le CES du LUC où travaille un des SE a été occupé par une cinquantaine d'adhérents du SGEN.

Le chef d'établissement, qui avait mis la note de 10 / 20 et demandé le renouvellement d'intérim dans un autre établissement, n'avait pas protesté contre le licenciement prononcé par le recteur: elle a refusé de recevoir la délégation syndicale et d'intervenir auprès du recteur. Incohérence qui prive de son emploi un camarade à qui aucune faute, aucun reproche, ne peuvent être imputés.

réédition
à tirage limité



une exclusivité
du Livre Club Diderot

HISTOIRE SOCIALISTE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE

PAR JEAN JAURES
annotée par Albert SOBOUL Professeur à la Sorbonne

Passionnante, prodigieusement neuve, cette œuvre essentielle dont cette réédition à tirage limité, nous fait découvrir, à la lumière d'une méthode d'investigation scientifique, aussi bien le déroulement du processus révolutionnaire que la dynamique des forces économiques et sociales.

Dès les premières lignes, l'élan, la générosité, la profondeur des réflexions soulèvent le lecteur. On est pris, emporté par le rythme soutenu d'une éloquence lucide, l'avalanche des événements, la diversité des passions. L'Histoire socialiste de la Révolution française est soigneusement annotée par Albert SOBOUL. Ses commentaires enrichissent, nuancent, éclairent le texte de JAURES auquel ils apportent un indispensable complément bibliographique.

Jean Jaurès écrivait dans la
Revue de l'Enseignement Primaire
le 4 janvier 1914 :

L'histoire ne fournit pas de similitudes complètes et elle ne dispense pas les vivants d'une perpétuelle invention dans le combat. Mais elle suggère d'intéressantes analyses et surtout elle constate quelques résultats, elle met en évidence quelques grandes forces que le politicien à la journée pourrait méconnaître ou sous-évaluer, dans la nuée de poussière que soulèvent les pieds des passants. Parmi ces forces, il faut ranger le prolétariat, qu'il n'est au pouvoir de personne d'éliminer de la vie nationale et internationale.

Une œuvre indispensable pour une meilleure
intelligence de la Société française.

Ecrivant à l'intention d'un très large public, « Je ne pouvais, nous dit JAURES, sans surcharger outre mesure cet ouvrage, donner constamment l'indication des sources ».

On sait avec quel scrupule et quelle flamme à la fois JAURES s'est informé ; il ne s'est pas contenté de feuilleter les journaux : « Je les ai lus avec suite, et avec la plus scrupuleuse attention. J'ai tâché de lire tout l'essentiel ». *L'Histoire socialiste de la Révolution française* étant devenu un véritable classique, il nous a paru utile de préciser les sources de JAURES en notes infrapaginaires, c'était à la fois rendre hommage à l'érudition critique de l'historien et faciliter le travail des spécialistes pour qui ces pages constituent souvent une base de réflexion critique et de recherches ultérieures...

On sait l'attention apportée par JAURES au choix des gravures qui illustrent son texte. Il y attachait, à juste titre, « Une valeur documentaire sérieuse ». Il a dit sa grande joie lorsqu'il recueillait, à Carnavalet, « ces images encore vives, ces feuilles toujours remuantes et bruyantes ». Nous avons naturellement reproduit ces gravures avec un égal scrupule, en nous efforçant de les replacer face au texte qu'elles illustrent et en précisant leur origine...

Le monument que JAURES a élevé à la Révolution française demeure dans toute sa force et sa grandeur. Oeuvre de science, *l'Histoire socialiste de la Révolution française* est loin d'avoir perdu tout élan créateur, elle n'a pas fini d'inspirer la réflexion de l'historien. Oeuvre de foi, elle suscitera l'enthousiasme du lecteur et fortifiera en lui la conviction libératrice.

(Extrait d'une note écrite par Albert SOBOUL Professeur à la Sorbonne, et qui précède l'édition de l'histoire socialiste revue et annotée par lui).

C'est du point de vue socialiste que nous voulons raconter au peuple, aux ouvriers, aux paysans, les événements qui se développent de 1789 à la fin du XIXe siècle.

Nous considérons la Révolution française comme un fait immense et d'une admirable fécondité...

La Révolution française a préparé indirectement l'avènement du prolétariat...

La Révolution française a proclamé les Droits de l'homme ; mais les classes possédantes ont compris sous ce mot les droits de la bourgeoisie et du capital...

Ainsi nous essaierons dans cette histoire socialiste, qui va de la Révolution bourgeoise à la période préparatoire de la Révolution prolétarienne, de ne rien retrancher de ce qui fait la vie humaine.

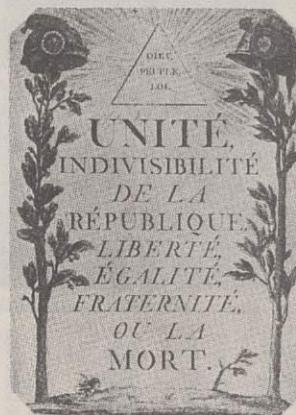
Jean JAURES (Extrait de l'introduction à *l'Histoire socialiste de la Révolution française*).

CE QUE LA PRESSE EN PENSE

Longtemps, la Révolution française a été présentée comme le couronnement du Siècle des Lumières et donc l'œuvre des philosophes. C'est encore essentiellement sous ses aspects idéologiques qu'elle apparaît dans les ouvrages d'AULARD.

Sans doute, BARNAVE (et JAURES l'a rappelé avec force) dans son *Introduction à la Révolution française*, avait déjà souligné les origines économiques du mouvement social. Sans parler de MARX dans le *Manifeste de 1847*. Mais c'est vraiment JAURES qui a placé ce problème des origines au cœur de l'histoire révolutionnaire.

— LE MONDE —
(Entretien avec Albert SOBOUL)



D'où cet énorme travail qui a consisté à la fois dans une réédition, une mise au point et, surtout, dans un appareil critique qui a fait de cette publication non seulement la mise à disposition de tous d'un classique de l'histoire révolutionnaire, mais encore une mise au point de nos connaissances et de l'état des questions les plus importantes.

(Revue Humanisme)

Comme toujours chez JAURES, l'œuvre témoigne d'un étonnant mélange de vérités communément ressenties et de radicale nouveauté. Ecrire l'histoire de la Révolution dans notre pays où l'amour de la République fut une mystique, où le socialisme a poussé sur le terrain du radicalisme, c'est rédiger l'introduction historique du passage au socialisme.

(Quinzaine Littéraire)

La production de ces volumes richement illustrés est au-dessus de tout éloge.

(International Review of Social History)

Sorte de « Tragédie optimiste », la grande Révolution, à travers ses réussites, ses difficultés, ses excès ou ses erreurs, restera sans doute le plus passionnant roman vécu par le peuple de France. Le beau livre de JAURES était malheureusement devenu introuvable. Grâce aux Éditions Sociales et au Livre Club Diderot, il fait aujourd'hui l'objet d'une réédition d'une grande valeur.

(Nord Matin)

JAURES revit — Rayonnant d'optimisme, assailli de justice jusqu'au sacrifice suprême, le Chef Socialiste demeura un sentimental dans les luttes les plus âpres — Mais un sentimental clairvoyant. C'est pourquoi il est un modèle dont l'Occident a besoin plus que jamais.

— Coopération —

On doit aux Éditions Sociales et à Albert SOBOUL la résurrection d'un grand texte et la publication du meilleur instrument de travail sur la Révolution française.

(La Pensée —)

Les leçons de ce merveilleux animateur ne sont pas épuisées même si elles s'inscrivent d'abord dans leur temps.

— Jeunes Agriculteurs —
Une fort belle préface d'Ernest LABROUSSE et quelques belles pages sur JAURES par Madeleine REBERIOUX présentent ce livre remarquable.

(Bulletin critique du Livre Français)

Des notes abondantes, des références étudiées et précises accompagnent chaque chapitre à côté du texte original de JAURES, qui garde sa valeur et sa chaleur.

(l'Education)

6 volumes, 1 index et 1 porte-folio contenant 30 reproductions :
Images de la Révolution française.

- | | |
|-------------------|--|
| 1 La Constituante | 4 La Révolution et l'Europe |
| 2 La Législative | 5 La mort du Roi et la chute de la Gironde |
| 3 La République | 6 Le gouvernement Révolutionnaire |

Préface de Ernest LABROUSSE • Reliure : plein skivertex bleu nuit décoré aux fers spéciaux, tranchefile, signet, sous jaquette rhodio • Format : 22 x 13,5
• Papier : Corot des papeteries Navarre • Typographie : Didot corps 10 - Impression soignée sur offset, 500 pages d'illustrations, gravures, documents d'époque choisis par JAURES.

UNE CO-EDITION EDITIONS SOCIALES - LIVRE CLUB DIDEROT

BON de documentation gratuite à retourner au
Livre Club Diderot
13, Bd Bourdon 75004 Paris

Je désire être documenté sans aucun engagement
de ma part sur l'histoire Socialiste de la Révolution
Française, de Jean JAURES.

Nom et Prénom

Profession

Adresse complète

PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

pour une pratique sgen-cfdt

Le recrutement des psychologues scolaires est suspendu : suspension qui équivaut à une véritable suppression ! Il faut donc affirmer notre volonté de voir vivre la psychologie à l'école.

Affirmer que les psychologues ont leur place aux côtés des enseignants ne relève pas d'une défense catégorielle : c'est un problème de fond qui concerne non seulement le SGEN 1er degré mais le SGEN général.

Cette place se situe :

- Sur le terrain professionnel, dans l'équipe éducative dont une des tâches est la connaissance des enfants (cf école de base pages 12 à 20). L'approche spécifique du psychologue scolaire est mise au service de l'équipe.
- Sur le terrain syndical pour participer à la réflexion et l'élaboration des objectifs de transformation de l'école.

refusons une psychologie au rabais

1600 psychologues scolaires : nombre ridiculement insuffisant pour établir une collaboration valable avec les enseignants de maternelle et élémentaire. On ne s'étonnera pas alors que le drame du psychologue scolaire soit souvent mal perçu et que s'expriment à son égard mécontentement ou réticences. Mais ce n'est pas seulement un problème « **quantitatif** ». En effet le SGEN n'entend pas défendre n'importe quelle psychologie à l'école. Nous refusons

une action psychologique qui ignore la dimension sociologique, qui se borne à faire le constat des différences entre les enfants.

Cette conception, qui entérine et renforce la réforme Haby, induit une démarche ségrégative d'orientation vers les classes spécialisées.

La situation de la psychologie scolaire est donc critique. Sa défense est l'affaire de tous.

Pour leur part les psychologues du SGEN engagent dès maintenant une action sur la pratique du métier, dans la ligne d'action définie par le SGEN, pour riposter aux attaques dont ils sont l'objet.

action sur la pratique du métier

1) Etre psychologue dans l'école c'est assumer un certain nombre de tâches qui ne se limitent pas à des examens psychologiques (une des fonctions principales du psychologue est en effet une « **écoute** » des divers problèmes qui sont posés dans l'école par les enfants, les parents, les enseignants... ce qui suppose des contacts variés y compris avec les services extérieurs : C.M.P.P., hygiène mentale, assistantes sociales, médecins...)

2) Au niveau des examens psychologiques, certaines exigences sont à définir pour refuser une démarche qui deviendrait vite psychométrique.

— Entreprendre un examen suppose qu'au préalable le maître ait pris contact avec les parents au sujet de la demande qu'il a lui-même formulée

— L'examen psychologique comprend :

- un entretien avec l'équipe des enseignants qui intervient auprès de l'enfant

sons tout particulièrement des examens collectifs qui nous seraient demandés par l'administration à des fins d'orientation.

4) Refuser une psychologie au rabais suppose que le psychologue travaille sur un secteur limité où les contacts puissent être effectifs et non épisodiques.

Cela peut conduire à refuser un certain nombre d'examens quand les demandes dépassent ce qui est valablement possible.



Les tâches du psychologue à l'école ne se limitent pas à des examens psychologiques.

- un entretien avec les parents (si possible avant et après avoir vu l'enfant)
- un entretien avec l'enfant
- ainsi qu'une observation qui peut utiliser plusieurs techniques, éventuellement une observation de l'enfant dans sa classe
- enfin, un compte rendu et la communication des résultats aux personnes concernées
- 3) Le choix des techniques appartient en propre au psychologue. Nous refu-

Il convient d'appliquer strictement la circulaire du 25 mai 1976 n° 76-197. Le travail à la demande ces C.C.P.E. et en dehors du G.A.P.P. ne pourra dépasser un tiers de l'horaire du psychologue scolaire.

5) Notre travail ne s'évalue pas à un niveau quantitatif. En rendre compte ne saurait consister dans la transmission du nombre et de la nature des examens effectués car nos interventions dépassent largement ce cadre.

Geneviève Bête

l'ennemi intérieur dans l'université ?

La majorité a, ces jours-ci, du temps à consacrer à l'université : en moins d'une semaine, Mme Saunier-Séité, M. Chirac et M. Giscard d'Estaing ont accumulé les déclarations devant les représentants les plus réactionnaires du milieu universitaire.

Ces déclarations sont d'abord un épisode des luttes internes à la « majorité » : être pour ou contre la loi Faure, c'est être pour ou contre les « réformes », pour ou contre Giscard ou Chirac. (A propos, que pense M. Faure lui-même de sa loi ?).

Elles sont aussi un exemple supplémentaire de la volonté du pouvoir de faire payer aux jeunes, et à eux d'abord, le prix de la crise du capitalisme.

Mais, sur le fond, où veut-on en venir ? A un thème simple : « que l'université était belle avant 1968 ! ». Il s'agit donc de l'y ramener au plus vite :

— le travail en petits groupes (travaux dirigés) est trop subversif, il permet même aux étudiants de parler ; revenons donc à l'essence de l'enseignement supérieur, le cours magistral ;

— les assistants sont l'âme des travaux dirigés, mais ce sont des incapables et des trublions ; renvoyons-les dans le second degré, ou licencions-les, cela fera autant d'économie de salaires ou de place pour nos étudiants « sérieux » et « méritants » ;

— les universités, comme les lycées de M. Haby et les entreprises de M. Beullac, sont affreusement politisées, séparent, dans un premier temps, les parties saines des parties malades au moyen de scissions ou de transferts de postes ; il

sera plus aisément ensuite de couper les parties gangrenées.

Le SGEN-CFDT récuse bien évidemment l'ensemble de cette attitude. Ni les TD, ni le système des unités de valeur, ni le contrôle continu des connaissances ne sont des solutions réelles à la crise structurelle des universités : celle-ci ne se résoudra que lorsque l'ensemble des travailleurs sera, à tous les niveaux, partie prenante de l'ensemble du système de formation. Mais vouloir revenir à la situation d'avant 1968, c'est bloquer à coup sûr toute possibilité de mutation. Et c'est oublier que l'université d'avant 68 s'est écroulée d'elle-même.

Quant aux assistants, sous-payés, privés de sécurité d'emploi, incités à la docilité, c'est pour l'essentiel grâce à eux que le système fonctionne. Ils pourraient en administrer la preuve en refusant toute tâche pédagogique ou administrative non explicitement prévue par les textes.

Pour le reste, nous le redisons : c'est aux travailleurs et à leurs représentants qu'il appartient de mettre sur pied une autre université, ouverte à tous, bacheliers et non-bacheliers, français et étrangers.

A louer pour juillet Vosges du Nord
appt 1 gde pièces cuis. sant. pour 3
pers. tt cft. Ecrire JUNG Bernard -
C.E.S. - route de Zittersheim 67290
WINGEN-SUR-MODER.

Gérald BLONCOURT



L'ancienne chapelle transformée en salle de réunion au centre Cfdt d'éducation ouvrière à Bierville (Essonne).

sessions nationales

responsables académiques et départementaux

1. Session de formation syndicale pour les membres de bureaux académiques et départementaux les 4, 5, 6 juillet 1977 du centre de formation CFDT à Bierville. Elle sera consacrée aux problèmes de l'action syndicale aux objectifs, de transformation CFDT et SGEN, à l'examen de l'organisation et du développement dans la perspective de la Fédéralisation. S'inscrire, par l'intermédiaire de secrétaire académique général, qui transmettra au secrétariat national avant le 1er juin. Les éventuelles demandes de congé éducation doivent être faites avant le 3 juin.

2. Session de formation syndicale pour les membres de bureaux académiques et départementaux les 8, 9, 10 septembre 1977 au centre de formation CFDT de Bierville. Thèmes : comme ci-dessus. S'inscrire par l'intermédiaire du secrétaire académique général qui

transmettra au secrétariat national avant le 1er juillet. Les éventuelles demandes de congé éducation doivent être faites avant les congés.

MI. SE.

Session de formation des militants chargés de la défense du personnel MI-SE (élus en CAPA, responsables de démarches auprès des services MI-SE des rectorats) : les 31 mai, 1er juin et 2 juin à Paris. Inscription auprès de Y. LE CORNEC, 10 rue René Coty, 22360 TREGUEUX.

conseillers d'orientation

Session de formation syndicale destinée aux directeurs, élèves conseillers, conseillers d'orientation du 27 juin au 30 juin à la Maison St-Joseph, Chemin de Chante. Grillet, 69340 FRANCHEVILLE. Thème : la formation des conseillers d'orientation. S'inscrire avant le 4 juin auprès de P. ROYER, 6 avenue du Général Leclerc, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE.



Gérald BLONCOURT

L'école doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant dans tous les groupes sociaux.



propositions pour l'école de base

Le SGEN-CFDT rappelle l'analyse qu'il a exprimée au congrès national de Clermont-Ferrand (1974) dans la résolution «Ecole et action syndicale».

«L'école contribue à transformer la division technique du travail en division sociale et à maintenir la structure hiérarchique et autoritaire du système social; elle peut être considérée tout à la fois comme productrice des rapports sociaux et reproductive des divisions de classe à l'intérieur de la société capitaliste.

A côté d'un propos égalitaire et démocratique, elle contribue à faire accepter le système hiérarchique et sa justification idéologique, et par conséquent à intégrer les individus dans cette société, ce qui n'exclut pas le développement de la contestation et de nouvelles tensions sociales.»

Pour l'organisation syndicale un projet d'école alternatif n'est pas un but en

soi, mais un outil militant dans la lutte contre le système scolaire et social actuel, sur les axes principaux suivants :

- contre la sélection sociale,**
- contre la main mise du patronat et du gouvernement sur l'école,**
- contre les rapports hiérarchiques au sein de l'école (enseignants-administration ; enseignants-enseignés-personnels de service),**
- contre la rentabilisation de l'éducation nationale,**
- pour le contrôle des travailleurs sur l'école.**

On ne peut préjuger de ce que sera l'école dans un système socialiste. Les objectifs de transformation servent donc, avant tout, à donner un sens et une direction aux luttes qu'il faut mener contre le système actuel, celui-ci ne changeant pas fondamentalement de nature par l'arrivée des forces de gauche au gouvernement.

1. quels rapports sociaux se vivent à l'école

1.1 - les enfants à l'école primaire

Ce ne sont pas des individus réduits au statut d'écoliers. Ils ont des familles vivant d'une certaine façon, se situant dans des ensembles sociaux de natures diverses : classes sociales, courants idéologiques, institutions économiques, politiques, milieu linguistique, différences entre milieux urbains et ruraux.

1.11 - Les enfants ont certes une vie affective intellectuelle propre, ils ne sont pas interchangeables, mais ces différences ne doivent pas masquer qu'ils ne vivent pas indépendamment de l'existence des classes sociales dont les intérêts sont antagonistes. L'appartenance de classe de leurs parents pèse sur leur avenir. La promotion individuelle de quelques-uns, le discours sur la démocratisation de l'enseignement, permettent de faire croire que l'école actuelle peut assurer une « égalisation des chances ou être d'elle-même libératrice », alors que quelques « brillantes » réussites ne font que renforcer la cohésion du système.

L'étape des apprentissages de base sert à provoquer des situations de retard et d'échecs souvent irréparables pour les enfants de travailleurs. Ainsi le cours préparatoire constitue un verrou majeur. Les échecs à cette période déterminante de la scolarisation servent à justifier les filières de relégation où nous trouvons des jeunes, futurs travailleurs, très souvent en situation de refus de l'école et quasi-analphabètes. Ils se

trouvent privés d'armes pour leur vie et leurs luttes à venir.

1.12 - Les enfants ne sont en aucun cas un *matériel* neutre que l'on devrait façonner pour supprimer les différences, normaliser en vue d'un type humain idéalisé (même et surtout si on affirme que ce type idéal est *socialiste*). Ils ne sont pas non plus des *pages vierges* sur lesquelles les maîtres inscriraient en toute tranquillité leurs discours (savoirs — idéologies etc). A vouloir le faire :

— ou l'enfant réussit parce que le discours du maître rencontre le discours social qu'il a intégré par l'intermédiaire de sa famille (dont le langage et l'idéologie se trouvent converger avec ceux du maître).

— ou l'enfant échoue parce que ce discours entre en conflit avec le *sien*.

1.2 - les enseignants

Comme les enfants, ils sont divers, en même temps que produits d'une société, au sens large (ils ont une place dans l'organisation des classes sociales) et au sens précis (ils sont façonnés par leur formation, leur situation, leur fonction professionnelle).

Ils ont souvent des réactions de groupe, au moins majoritaires, entre-eux, par rapport au milieu social en général, et précisément dans leur relation avec les enfants. On n'est pas seulement instituteur, on est aussi instituteur appartenant à un corps ; cela crée des tendances typiques, des réactions de corps, des attitudes spécifiques.

1.3 - leurs rapports

A l'école, les relations interindividuelles et collectives entre enfants, entre adultes et enfants sont déterminées par les rapports de pouvoir, eux-mêmes produits de l'existence de classes sociales antagonistes.

Les objectifs de l'enseignement étant fixés par la classe dominante (maintien d'une classe productrice aliénée, face à une classe qui détient le pouvoir), le maître, conscient ou non, par l'autorité qu'il exerce sur les enfants — parfois à la demande des parents et souvent des plus exploités — reproduit dans la classe ces rapports de domination, cautionnés par le savoir.

1.31 - notre tâche de syndicalistes c.f.d.t.

Elle consiste à remettre en cause ces schémas dans notre pratique pédagogique, selon des moyens collectifs à préciser. Ceci suppose que l'on soit persuadé, par une simple analyse de la réalité que les enfants sont des personnes : ils n'arrivent pas à l'école à l'état zéro : ils ont déjà vécu, ils ont une expérience corporelle, affective et intellectuelle, des connaissances, un langage, des relations humaines, ils sont capables d'inventer, de créer, de proposer, d'accepter, de refuser, de s'enthousiasmer et de se désespérer, d'aimer et de détester...

La relation a établi une égalité des personnes. L'enfant a droit à sa liberté comme à la réalisation de ses potentialités dans leur diversité.

« Le maître » n'est pas « le maître » des enfants. L'enfant n'est pas seulement un écolier.

A l'inverse, l'enfant ne doit pas être considéré comme le prolongement de sa famille (et de ses attentes à l'égard de l'école). L'un des rôles de l'institution scolaire est de sortir l'enfant du cercle clos de la famille pour l'ouvrir sur des

réalités sociales et des relations humaines plus vastes.

1.32 - Il s'agit de favoriser l'insertion de chacun, en tant qu'individu, dans le groupe et de lui permettre de prendre part à une promotion collective, dans la perspective d'une société socialiste autogérée. Chaque groupe de la vie scolaire doit constituer un lieu privilégié d'apprentissage de la vie collective démocratique. L'école doit permettre aux enfants de se situer par rapport aux autres, par rapport aux adultes. Elle doit aider l'enfant à découvrir les finalités de la vie collective, permettre d'évaluer les réalisations qu'elle rend possibles. Elle doit aussi mettre en évidence et permettre d'analyser les conflits qu'elle engendre. C'est à ce niveau que commence, dans la liberté, une véritable éducation de l'homme et du citoyen. Socialiser : ce mot résonne trop souvent comme « intégrer ».

L'école doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant dans tous les groupes sociaux : famille, quartier, région... en l'aider à saisir le sens de chacun d'eux et les rapports qu'ils entretiennent entre eux.

L'école doit abandonner le mythe de la neutralité sociale et s'ouvrir en particulier au monde du travail comme elle doit également lever le voile sur le mythe de l'égalité républicaine telle qu'elle est exploitée actuellement par la classe dominante : l'école ne doit ni taire ni accentuer l'existence de milieux sociaux différents. Elle doit aider l'enfant à prendre conscience et à se définir par rapport à eux.

C'est en ce sens, qu'elle doit fournir aux jeunes les acquis nécessaires pour analyser et maîtriser une situation donnée et les bases du développement de leur formation future professionnelle et continue.

1.33 - A partir de cette analyse qui doit être collective, il nous faut dénoncer les



► mécanismes de sélection sociale et d'imprégnation de l'idéologie domi-

2. se donner les moyens d'une transformation: l'école de base

2.1 - des conditions préalables

2.11 - Les équipements scolaires actuels favorisent la division du travail scolaire. Les «disciplines fondamentales» se font essentiellement **dans la classe**, alors que les «disciplines d'éveil» (y compris l'éducation physique) se déroulent dans une salle commune non aménagée, sous un préau, sur des terrains de sports et plus rarement dans le fond de la classe. L'architecture des écoles de base doit tenir compte de l'interpénétration nécessaire des diverses activités scolaires. Il semble indispensable de concevoir, intégrées au bloc scolaire, des salles polyvalentes (autorisant des activités bruyantes) et à proximité des espaces extérieurs variés et non déterminés (dans leur forme, leurs tracés, leur utilisation).

2.12 - les droits de l'enfant: un préalable

nante et engager contre eux une lutte qui débouche, entre autres, sur une pédagogie qui reconnaît les différences sociales de chaque enfant, son expression, son corps, son vécu affectif, intellectuel, son passé culturel (langage, relation) qui lui permettraient de vivre par l'apprentissage de la liberté, les contradictions de la vie sociale, de réaliser ses potentialités dans leur diversité. En aucun cas, notre tâche de syndicaliste n'est de cacher à l'enfant la fonction sociale de l'école, mais bien d'en combattre les conséquences actuelles, dans et à l'extérieur d'elle.

L'Ecole de base doit favoriser **pour chaque enfant** le développement et l'affirmation de sa personnalité dans le cadre d'une éducation globale prenant en compte, les éléments affectifs, perçus chez l'enfant.

2.121 - Un rythme de travail adapté aux possibilités physiques, psychiques et intellectuelles en fonction de l'âge des enfants : l'école ne doit pas être une garderie, camouflant l'absence d'un service public de l'enfance. Un nouvel équilibre entre les diverses activités scolaires est à instituer. Il suppose que soient également valorisées toutes les activités relatives au développement de l'enfant par la mise en œuvre des activités actuellement prévues dans le tiers-temps. L'intervention d'autres intervenants dans l'école doit être envisagée dans ce cadre.

Il implique aussi un nouveau découpage du temps scolaire pour introduire d'autres activités. Le découpage actuel nous paraît inadapté. Il faut s'orienter

vers un ré-équilibrage de l'année scolaire et un allègement du rythme hebdomadaire de travail. Cette étude doit prendre en compte les conséquences familiales et sociales de tels remaniements (conditions de vie familiale, infrastructure d'accueil, au niveau du quartier en zone urbaine ou de la commune en zone rurale).

2.122 - Des conditions de travail rendant possible l'expression de la personnalité de chaque enfant : réduire les effectifs des groupes d'élèves, afin de ne jamais dépasser 25, (palier obligatoire à court terme) avec des possibilités de fractionnement pour des activités particulières.

2.123 - Plutôt que d'inventer des recettes pour que les enfants soient sages ou réussissent mieux, il s'agit de permettre que se développe ce que la société actuelle réprime en général :

- le droit à la parole, à l'autoorganisation, à la décision des enfants
- leur droit à la recherche, et donc à l'erreur
- leur droit à une vie morale collective, permettant la prise en charge de tous les problèmes, sans interdit et sans référence à une quelconque morale officielle.

2.124 - Respecter l'univers de l'enfance

● créativité et jeu :

L'effort à réaliser est immense. La finalité avouée de l'école actuelle : apprendre pour réussir, s'accorde mal de ce qui semble accessoire. Les activités source de création et de re-création essentielles à l'épanouissement humain sont délaissées au profit des apprentissages dits **fondamentaux**. Nous affirmons l'égale importance de ces formes d'expressions, à la fois facteur d'équilibre et instruments éducatifs.

● Développement du corps :

La société actuelle et le système éducatif réprimant le corps (règles d'immobilité, du silence, ignorance et répression du sexe). Or l'activité motrice et perceptive permet la découverte et la maîtrise ponctuelle du milieu dans lequel vit l'enfant. Le mime, la danse, le rythme, les activités physiques, organisées selon des principes opposés au rendement, à la hiérarchie et à la compétition, sont des activités essentielles pour aider l'enfant à développer son activité corporelle et ce dès le plus jeune âge. C'est l'ensemble de l'enseignement qui doit assurer l'épanouissement de l'enfant dans son corps. Ce ne peut être le rôle spécifique des séances d'éducation physique.

2.125 - **le développement des capacités manuelles. La reconnaissance du travail manuel** (et non des travaux manuels éducatifs en tant que tels), **en tant que valeur de l'école, est nécessaire**. La différence entre le travail manuel et le travail intellectuel, qui existe dans la société, est reproduite à l'école. Et évidemment aussi, la domination de ceux qui sont «capables» d'effectuer un travail de conception, sur ceux qui sont «condamnés» au travail manuel, au travail d'exécution. Il ne s'agit pas de promouvoir un travail manuel visant la seule habileté qui rendrait les enfants rentables encore plus tôt, mais bien de donner au travail manuel sa valeur éducative, de lier dans la formation travail manuel et travail intellectuel, pour ne pas former des théoriciens dominateurs d'exécutants dominés. Ce n'est donc pas seulement en raison de leurs compétences spécifiques que des travailleurs seront sollicités, mais aussi et surtout, parce qu'ils sont les seuls, grâce à leur pratique, à pouvoir donner aux enfants la conscience de la valeur réelle du travail manuel, la conscience de la façon dont il est considéré et uti-



Permettre que se développe le droit à la parole, à l'auto-organisation, à la décision des enfants.

lisé dans la société actuelle, et des problèmes que cela pose.

2.2 - expression et communication

L'école de base a pour principale mission l'acquisition des divers modes d'expression et de communication. L'apprentissage de la langue est celui d'un moyen privilégié de communication. Il passe aussi par la maîtrise d'autres modes de communication (cf § 1). Autrement dit il ne peut y avoir une bonne méthode d'apprentissage de la lecture ou de l'écriture, ni un rythme d'acquisition fixés une fois pour toutes et valables pour tous.

2.21 - acquisition de la langue (en tant qu'outil d'expression et de communication)

Cette phase doit prendre en compte la

personnalité de chaque enfant, en reconnaissant son expérience personnelle et la richesse spécifique de son milieu socio-culturel (langue, motivations, valeurs, structure de raisonnement). L'école doit s'ouvrir au langage quotidien, au langage du monde des travailleurs dont la majorité des enfants sont issus.

Il faut admettre qu'il existe non pas une seule façon de s'exprimer correctement en français, mais plusieurs usages de notre langue, différents l'un de l'autre, mais égaux en dignité et en commodité, dans la mesure où chacun d'eux est le moyen normal de communication en usage dans tel groupe social ou pour tel domaine de l'activité humaine.

2.22 - ouverture au langage audio-visuel

L'école doit offrir à l'enfant la possibilité d'analyser et de critiquer son environnement. Il pourra ainsi se situer par rapport à lui et agir sur lui. Le support audio-visuel est un des moyens d'investigation et d'expression. Ce moyen de communiquer doit être maîtrisé par l'enfant qui peut alors :

- émettre et transmettre un message
- recevoir et comprendre un message
- analyser et critiquer la forme d'un message.

Cette éducation débouchera sur la maîtrise de tous les codes utilisés par les moyens modernes d'information et de communication de masse.

2.23 - découvrir la démarche scientifique

suppose que l'école de base

- aide à une appréhension plus sûre du monde extérieur :
- organisation de l'espace et du temps
- organisation économique et sociale

● acquisition de concepts scientifiques essentiels (quantité, nombre, vitesse, etc.).

— aide à une action cohérente sur le monde extérieur, en développant des aptitudes opératoires : observer, construire, prévoir, analyser, justifier, créer, vérifier, trouver et mettre en œuvre stratégies et tactique, évaluer, critiquer. Il s'agit de tout autre chose que de logique et de démonstration, à quoi on réduit habituellement l'ambition éducative à partir du calcul.

— aide à développer l'esprit d'ouverture, d'expérimentation, d'investigation et de recherche, l'aptitude à évaluer. Ces aspects sont essentiels ; c'est sur eux que s'appuient la capacité d'autonomie et l'esprit critique.

2.3 - une pédagogie de la diversité (contre une pédagogie de l'uniformité)

2.31 - dans les rythmes de progression

Les progressions doivent tenir compte de l'enfant, de ses rythmes, de son développement, de son affectivité, de son vécu linguistique et social. Elles ne peuvent être fixées arbitrairement dans le cadre d'une administration bureaucratique et centralisée, mais par l'équipe éducative, elles pourraient se concrétiser par un contrat, un projet éducatif. Dans ce cadre, les classifications élitistes perdent leur sens à ce stade. Il faut veiller à éviter toutes les formules ghetto, les progressions doivent viser à la promotion collective du groupe.

De ce choix vont dépendre les types de mode d'approche de lecture, d'ouverture sur le monde. C'est la réalité de ces enfants qui doit commander la recherche pédagogique ; elle est toujours plus riche qu'on ne l'imagine.

2.32 - dans la prise en charge, des aspects communs et différents de la vie réellement vécue par les enfants

L'école doit s'adapter à son public réel, prendre en compte ses conditions de vie matérielles, sociales, culturelles. En partant du vécu et non pas de stéréotypes, l'école doit faire place à toutes les valeurs culturelles. Chaque enfant doit pouvoir faire bénéficier l'école de ce qu'il a vécu dans son milieu et doit pouvoir se construire en partant de ces réalités.

Cela implique que l'enfant soit partie prenante de la pédagogie mise en œuvre à l'école ; que cette école s'ouvre par son contenu à leur mode de vie réel, sans privilégier un milieu par rapport à un autre, sans introduire de « modèles ».

Pour cela, l'école doit s'ouvrir explicitement aux valeurs et au mode de vie des travailleurs (milieu de vie dominant pour une majorité d'enfants).

Se trouvent également posés les problèmes des intervenants dans l'école, du recrutement des maîtres et de la nature de leurs expériences sociales.

2.33 - l'école en milieu rural

Un projet d'école en milieu rural ne peut être élaboré qu'en fonction d'une connaissance approfondie de ce milieu. Celui-ci pourrait être décrit de la manière suivante. Il se caractérise par des unités de vie souvent réduites ayant chacune une personnalité, une mentalité propres. Au sein de chaque village existent d'étroites relations pouvant permettre une animation intense mais pouvant être aussi facteurs de conservatisme.

C'est ainsi que les relations entre le milieu et l'école sont plus étroites qu'en milieu urbain.



Le mode de vie en zone rurale est sérieusement influencé par une population paysanne (si celle-ci est encore active) ou par une culture paysanne même si pour diverses raisons (implantation d'usines, regroupement des terres, disparition de petites exploitations) le nombre des familles paysannes a diminué. Le milieu rural est, d'autre part, en perpétuelle mutation.

Compte tenu des précisions qu'il resterait à affiner, il est évident que l'école en milieu rural doit tenir compte des réalités locales. C'est pourquoi sa définition ne peut non plus être uniforme. Il faut en effet éviter un projet global propre au milieu rural qui ne tiendrait pas compte des différences entre régions et même des différences au sein d'une même région.

2.34 - une école ouverte

2.341 - Dans cette optique, l'école favorise les contacts avec la vie sous toutes ses formes. Elle permet la relation directe des groupes d'enfants à la vie d'un quartier, au monde du travail et des loisirs, sous forme de sorties, visites, enquêtes, correspondance.

Elle accueille toute personne ou groupe susceptibles d'élargir par leur compétence ou leur expérience concrète la connaissance et la réflexion des enfants sur un sujet donné.

C'est ainsi que l'école deviendra lieu de vie, de rencontre, de confrontation, de formation.

2.342 - En dehors des heures d'enseignement, les locaux scolaires pourront abriter d'autres activités extra-scolaires. Pour cela, la législation régissant l'usage des locaux scolaires sera modifiée. La responsabilité incombera à un collectif de gestion regroupant en particulier les utilisateurs.

2.343 - L'école n'est pas libératrice par elle-même. Les contenus et les formes de travail de l'école capitaliste sont liés au mode de production capitaliste et à la nécessité de perpétuer la domination de la bourgeoisie. L'école au service des travailleurs, ouvriers et paysans, doit s'ouvrir sur le monde des ouvriers et des paysans, pour **observer et analyser les rapports de production**. D'autre part, elle doit faire entrer les travailleurs à l'école, non seulement pour leur compétence technique spécifique (ce dont le patronat serait très content), mais pour qu'ils puissent exercer un contrôle et proposer des contenus conformes à leurs intérêts de classe. Une liaison permanente avec les parents travailleurs devrait permettre aux instituteurs de discuter de ces problèmes et de trouver les formes adéquates à une intégration des intérêts de classe de ces parents (et donc de leurs enfants) aux contenus de l'école.

A cet effet, il faut utiliser toutes les possibilités que nous offre l'appartenance à la C.F.D.T. Des expériences d'écoles ouvertes ont déjà eu lieu en ce sens.

2.35 - le respect de cette dimension a en tout cas des répercussions directes

2.351 - dans les méthodes

L'école doit au travers de la transmission des connaissances développer des attitudes actives. Les méthodes pédagogiques devront viser non plus à faire

absorber le maximum de connaissances mais plutôt à développer la capacité individuelle et collective de travail, d'expression, de jugement, de responsabilité des élèves. Centrée sur la découverte, l'éveil de la curiosité, la motivation (avec tout ce que cela comporte au niveau affectif), l'école permettrait une acquisition durable de connaissances dans une perspective de formation permanente.

Ceci implique une profonde mutation des rapports enseignant/enseignés. Il est souhaitable que le maître soit apte à conseiller, faire découvrir, communiquer, être disponible, ouvert à l'expression et à l'initiative des élèves.

Dans une pédagogie exclusivement fondée sur l'autorité, et ne remettant pas en cause les modèles actuels, le maître vise avant tout à gommer les différences, les conflits réels entre les enfants (et avec lui-même) au profit d'une mise en ordre reposant sur les critères de la réussite des «meilleurs», de l'obéissance de tous, du silence respectueux de son savoir, etc.

Dans une pédagogie ouverte à l'autogestion, le maître aide la classe à révéler les conflits, à en chercher la solution et donc les conditions de sa vie commune. Ce n'est pas l'autodiscipline qui consiste la plupart du temps à inférioriser les règles données de l'extérieur. Ce n'est pas l'anarchie qui consiste à laisser se développer «spontanément» les conflits. C'est l'étude des moyens propres à obtenir la créativité collective.

Le groupe enseignants-enfants doit mettre en place lui-même les règles de son fonctionnement et trouver les moyens de faire apparaître les conflits, les discuter, leur trouver une solution. Se posera alors le redoutable problème de l'enfant ou du groupe d'enfants «asocial». Abordés dans cette optique 50 % au moins de ces cas risquent de trouver une solution. D'ailleurs la solution doit-elle, peut-elle être uniforme à chacun et pour tous les groupes?

2.352 - dans les objectifs

La notion d'élève-type et de programme unique applicable à une classe d'âge est périmée.

Les objectifs doivent donc partir de cette réalité : rythmes et vécus divers des enfants; voies diverses d'acquisition établies sur l'ensemble de la période scolaire de l'école de base?

Ils énoncent donc :

- des objectifs et non pas des inventaires des disciplines qui dicteraient modes d'approche, contenus et usage du temps. C'est vrai des mathématiques comme des sciences de la nature, de l'histoire, de la géographie ou de l'économie.

- des objectifs simples et essentiels de vocabulaire, de notions, de mécanismes intellectuels et non pas un gavage si déplacé dans ses ambitions qu'il aboutit à des résultats catastrophiques pour le plus grand nombre.

- des objectifs à réaliser, selon des voies multiples; une large place doit être faite à la réalisation de «projets» largement choisis et définis par les élèves et qui leur permettent en outre (et inévitablement) d'acquérir et de mobiliser des connaissances et des méthodes de tous genres.

Ces objectifs ainsi définis ne doivent pas établir d'autres formes de ségrégation fondées sur l'inégalité des acquisitions.

2.353 - dans les instruments de travail

De telles perspectives mettent en cause la forme et le contenu des supports pédagogiques actuellement utilisés. L'équipement de chaque école en matériel de documentation, la mise à la disposition de l'équipe éducative de crédits annuels suffisants pour l'acquisition de matériel éducatif nécessaire à la réalisation de ses projets, sont des priorités absolues en matière d'équipement collectif.

Ainsi sera bannie une consommation

de matériel pédagogique qui transfère dans l'école le modèle de consommation capitaliste, qui est souvent inutilement coûteuse pour le service public et les familles, alors que du matériel essentiel manque pour mettre en œuvre une pédagogie ouverte et collective.

2.354 - dans la conception de l'inadaptation

L'école actuelle part du principe que les valeurs qu'elle transmet et le mode de transmission du savoir qu'elle utilise sont bons et valables pour tous. Les enfants qui, pour quelque raison que ce soit, ne se reconnaissent pas dans ces schémas se trouvent très vite en situation d'échec scolaire et sont taxés de «difficiles», «paresseux», «associaux», «débiles», etc. La dé-

marche actuelle consiste à les marginaliser dans des classes où un instituteur spécialisé tentera de rendre possible ce qui était impossible dans une classe «normale».

L'échec scolaire est perçu comme relevant de la responsabilité de l'enfant qui «n'arrive pas», qui «perturbe», ou de la responsabilité de sa famille «désunie» ou «sous-cultivée», ou «dépassée». Tout se passe comme si les seules causes de l'échec scolaire étaient psychologiques, physiologiques ou familiales. Sortir de cette impasse suppose que ne soient plus laissées dans l'ombre les causes sociales et scolaires de l'échec scolaire. Il faut regarder en face l'origine sociale des élèves qui peuplent les classes spéciales de l'école élémentaire et du premier cycle. Il faut examiner la

responsabilité de l'école qui n'a pas pu ou su assumer les réalités sociales, culturelles, familiales et psychologiques vécues par ces enfants.

Prendre en charge ce problème de l'inadaptation scolaire telle qu'elle est actuellement vécue dans l'école c'est faire entrer à l'école tous les milieux de vie, dans leur diversité. C'est la condition d'un enseignement de masse. Elle est applicable dès la première classe de l'école maternelle.

Dans ce cadre, les éducateurs pourront s'attaquer, en les situant à leur juste niveau, aux réels problèmes physiologiques et psychologiques pour rechercher et mettre en œuvre les moyens de les résoudre. Le placement dans des établissements spécialisés continuera à répondre aux besoins de certains en-

fants. La marginalisation au sein de l'école de base doit tendre à disparaître car c'est l'école actuelle elle-même qui crée fréquemment et accentue la marginalisation.

2.355 - dans la distribution des moyens

L'existence d'écoles où se trouve un grand nombre d'enfants de familles en difficultés sociales amènera les équipes pédagogiques qui y travaillent à exiger des moyens supplémentaires particulièrement pour le rapport nombre d'élèves/nombre de membres de l'équipe et pour les liaisons avec les personnels et institutions concernées par ces familles. L'instauration des ZEP (Cf. «SU» 628 et «L'Ecole de A à Z») permettra de définir des priorités dans la distribution des moyens de l'éducation nationale entre les écoles.

3. une équipe éducative et non plus des maîtres isolés

3.1

L'école de base, centrée sur l'enfant et ses besoins dans le groupe, implique certaines qualités des maîtres dans l'équipe éducative.

Ils sont réceptifs aux réalités personnelles et sociales des enfants.

Ils sont au service de leur épanouissement personnel complet au sein du groupe. Dans ce cadre, ils proposent des outils, des méthodes, des connaissances à partager.

Ils visent à s'effacer pour que ce soient les enfants qui décident le plus possible eux-mêmes les activités de recherche, de construction intellectuelle (au sens large), de créativité, d'expression et — dans ce cadre — acquièrent les instruments techniques (langages, savoir,

technologie, etc.) nécessaires à ces activités.

3.2 - recrutement et formation

3.21 - La formation des enseignants doit intégrer leur expérience sociale personnelle et collective d'autres activités que celles du lieu scolaire et leur permettre de la développer. Cela doit leur permettre un reclassement éventuel.

3.22 - Les enseignants de l'école de base (comme les autres enseignants) doivent bénéficier, dès le début de la formation, d'un contact avec la réalité de la pratique pédagogique. Ce contact a deux objectifs :

Les maîtres sont au service de l'épanouissement personnel complet des enfants au sein du groupe.



I.N.R.P. Jean SUQUET



► ● leur permettre de vérifier eux-mêmes leur aptitude à l'établissement d'une relation avec les jeunes, condition de l'exercice du métier d'enseignant.

● Fournir les éléments concrets à partir desquels une formation scientifique et pédagogique peut se faire.

Au cours de cette première période doivent être données aux futurs enseignants des possibilités de contact avec d'autres formes de travail.

A son terme, en liaison avec le groupe des formateurs, ils optent définitivement ou non pour le métier sans qu'interfèrent des problèmes de remboursement, de rupture de contrat, etc.

3.23 - Ce sont les objectifs pédagogiques qui déterminent des connaissances, des techniques et des méthodes du savoir dans les diverses disciplines. Ceci a deux conséquences indissociables :

● La maîtrise de l'état actuel du savoir scientifique et une réflexion à son propos.

● La capacité de le dominer pour éviter d'en faire une simple reproduction ou de se poser seulement le problème de sa vulgarisation. Il s'agit en effet d'intégrer les langages, savoirs, expériences, représentation des travailleurs pour en faire la matière d'une nouvelle

culture fondée sur d'autres pratiques sociales.

3.24 - Les contenus de la formation, y compris ceux qui concernent l'approfondissement des connaissances, sont orientés par un souci d'appropriation et de transmission collectives du savoir.

3.25 - La formation de chaque instituteur comprend une option «sciences humaines» ou «sciences mathématiques et expérimentales» et des options permettant d'assurer une participation — dans le cadre d'une équipe — aux disciplines d'éveil (inclus l'éducation physique).

La formation continuée doit favoriser les changements en cours de carrière. Les enseignants bénéficient de sorties temporaires leur permettant le contact avec d'autres formes de travail.

3.26 - Dans la perspective du corps unique des enseignants, cette formation comprend cinq années après le baccalauréat.

3.27 - Pour les contenus et méthodes de formation : se reporter aux positions du S.G.E.N.-C.D.F.T. : cf. brochure *D'autres enseignants pour une autre école*.

3.3 - constituer des équipes pédagogiques

C'est une nécessité primordiale pour l'enfant : il ne peut construire sa personnalité sur la base réduite du rapport, pendant toute la journée de classe, avec un seul éducateur adulte ; même si, au demeurant, il a besoin, surtout très jeune d'une référence privilégiée à un adulte et à un même groupe d'enfants. C'est aussi une nécessité pour la construction de sa personne d'être en relation avec des éducateurs hommes et femmes, et ce dès la petite enfance. L'équipe pédagogique est aussi nécessaire pour les instituteurs qui ne peuvent assurer la polyvalence absolue exigée d'eux.

C'est enfin la condition indispensable pour la mise en œuvre d'une pédagogie du projet se substituant à une pédagogie visant l'acquisition mécanique de connaissances.

La constitution d'une équipe pédagogique implique un engagement collectif des enseignants, à cause des obstacles et des résistances du système actuel. Sa mise en place ne peut être décidée autoritairement.

3.30 - composition

L'équipe pédagogique est constituée de tous les personnels intervenant directement dans l'acte pédagogique.

3.31 - Il n'y a pas de transformations sociales efficaces par de simples pratiques individuelles

Ne serait-ce que par le caractère social et institutionnel des pratiques auxquelles nous nous attaquons.

L'équipe pédagogique est une arme d'action pédagogique, mais aussi pour les enseignants, le lieu d'une pratique collective de transformation.

3.32 - un statut de l'équipe pédagogique qui favorise l'initiative

En préalable, l'autonomie de l'équipe pédagogique doit être reconnue ; c'est-à-dire son droit à s'organiser collectivement, à maîtriser en pleine responsabilité ses choix en matière de méthode et de pratique pédagogiques, son droit à innover et à expérimenter en toute responsabilité.

L'équipe pédagogique, en liaison avec l'équipe éducative, élabore ses projets et en assume la responsabilité collective.

L'autonomie d'une équipe pédagogique est incompatible avec les fonctions d'encadrement hiérarchique et idéologique actuellement exercées par les

inspecteurs départementaux de l'Education nationale.

3.33 - la répartition des tâches au sein de l'équipe pédagogique

3.331 - l'équipe pédagogique organise son travail dans l'école

En fonction des impératifs éducatifs, mais aussi en prenant en compte les goûts et les compétences de chacun de ses membres.

En conséquence, le modèle un maître polyvalent/une classe n'est plus la référence.

Les activités de chaque membre de l'équipe peuvent être organisées selon des schémas :

— n'impliquant pas la polyvalence absolue des instituteurs : c'est l'équipe pédagogique qui est polyvalente.

— fondés sur d'autres répartitions possibles des élèves.

— tenant compte d'éventuels intervenants temporaires ou occasionnels.

3.332 - l'équipe pédagogique organise la prise en charge des activités des enfants, leur répartition en groupes variables selon les activités.

Cela suppose :

— une option résolue pour une pédagogie du projet, assurant l'acquisition des connaissances par l'action, orientée vers une production mettant en jeu globalement les disciplines actuelles.

— une réorganisation du temps scolaire, valorisant toutes les activités et pas seulement les activités traditionnellement classées sous le terme «apprentissage». Toutes les activités devront s'équilibrer tant dans la journée que dans la semaine. L'organisation du service devra permettre l'obtention de cet équilibre en assurant les conditions nécessaires au bon déroulement de cha-



Le cycle de la petite enfance favorise l'épanouissement psychomoteur et sensoriel et la première socialisation de l'enfant.

que activité (locaux, matériel, groupes à effectifs variables selon le type d'activités, intervenants extérieurs).

— l'inclusion dans le temps de service des temps de concertation, de formation, de préparation des activités.

3.333 - les réunions régulières de l'équipe doivent régler le partage des tâches, selon des durées déterminées par avance, que chacun s'engage à respecter.

Au sein de l'équipe, ce partage des tâches tout comme la rotation possible des tâches d'animation, évite une cristallisation des fonctions et donc une évolution vers une excessive spécialisation de l'instituteur.

3.334 - toutes les autres charges assurées par les instituteurs et relevant d'un service social public de l'enfance doi-

vent être retirées de la définition de la fonction d'instituteur (cantine, garderies, transports scolaires, etc...) Ce service social public de l'enfance est à créer. Il constitue une priorité absolue.

3.34 - pouvoir dans l'équipe pédagogique

3.341 - le pouvoir dans l'équipe pédagogique est collectif

Il s'exerce collectivement pour tout ce qui a trait à la gestion et à l'animation pédagogique de l'école (et donc des temps disponibles à cet effet).

Cette conception implique :

- des délibérations
- des délégations temporaires en matière d'animation et en matière de responsabilité administrative.

Les délégués en matière de responsabilité administrative sont élus par le collectif d'établissement (cf.3.5) et placés sous son contrôle.

3.342 - le collègue responsable administratif doit avoir du temps dégagé pour assurer ses responsabilités qui n'impliquent pas un pouvoir hiérarchique sur chaque membre de l'équipe.

3.343 - de même, le collègue chargé des tâches d'animation doit disposer de temps pour mener à bien sa mission.

3.344 - L'équipe pédagogique établit les contacts avec d'autres équipes pédagogiques.

3.35 - l'équipe pédagogique est le cadre privilégié de la formation continue

Les activités de formation sont de la compétence de l'équipe pour tout ce qui concerne l'expression des besoins, les choix, les méthodes.

Un temps explicitement définitif dans le temps de service doit leur être consacré, ce qui implique que ces activités sont conçues selon un rythme régulier. La formation est assurée, entre autre, grâce au temps dégagé, chaque semaine par la présence de six maîtres pour 125 enfants. Pour cette formation, l'équipe doit pouvoir faire appel à des spécialistes de l'enfance ou des problèmes de communication par exemple; de même pour certaines interventions ponctuelles, elle doit avoir les moyens de faire appel à des spécialistes de tel ou tel contenu.

3.4 l'équipe éducative

3.40 composition

Elle est l'extension de l'équipe pédagogique à tous ceux qui interviennent à un titre ou à un autre auprès des enfants dans le processus éducatif (psycholo-

gues scolaires, intervenants temporaires, rééducateurs, médecins scolaires, personnels de service, assistante sociale, etc.).

3.41 - les tâches de l'équipe éducative

3.411 - s'atteler à la tâche importante et principale de connaissance des enfants Elle implique des connaissances psychologiques et sociales. Mais elle suppose aussi une analyse concrète du terrain social de l'école. D'où viennent les enfants? Qui sont leurs parents? Quelles sont leurs expériences collectives de vie, les antagonismes.

Cette connaissance du milieu doit faire l'objet d'investigations collectives et ne doit en aucun cas conduire à un fichage des enfants.

3.412 - Elle est un lien de rencontre et de liaison :

— Elle examine le projet de l'équipe pédagogique avant de le soumettre au collectif d'école.

— Elle assure la liaison pédagogique entre tous ses intervenants, l'organisation des services, les échanges sur les méthodes et la répartition des tâches.

— Elle débat des problèmes concernant l'orientation des enfants : passage d'un groupe à l'autre, observation continue. L'équipe éducative, avec les parents concernés, conserve la responsabilité de décision.

— Elle prend en compte les problèmes sociaux, psychologiques et médicaux.

3.413 - Elle prend dans le cadre des fonctions qui lui sont imparties les contacts nécessaires pour mener à bien sa tâche (parents, services administratifs et sociaux).

3.5 le collectif d'établissement

3.51 composition

Il comprend :



- des délégués mandatés des instituteurs et des autres membres de l'équipe éducative.
- des représentants des associations de parents, des organisations syndicales et familiales de quartier.
- des représentants des organisations représentatives des travailleurs et des collectivités locales.

La parité devra être respectée entre les représentants des équipes pédagogiques et éducatives d'une part et les représentants des autres organisations ou collectifs d'autre part.

3.52 - attributions

Elles sont déterminées en prenant en compte les définitions proposées dans la résolution générale du congrès de Grenoble.

3.6 - les moyens

- La dotation en personnel éducatif permanent se fera sur la base minimale de 6 maîtres pour 125 enfants, pour permettre :
- l'inclusion des temps de concertation et de formation dans le temps de service.
- D'autres possibilités de répartition des tâches et des élèves.

● La taille des écoles devra tenir compte des conditions au-delà desquelles un travail collectif réel n'est plus possible.

● Cela permet de diversifier les groupes d'enfants en fonction des activités. Cela permet aussi ponctuellement de libérer du temps pour le consacrer à des activités de formation, d'animation, ou tout simplement d'administration pour tel ou tel membre de l'équipe.

● Le fonctionnement collectif de l'école implique une dotation supplémentaire de locaux consacrés à l'équipe, à la documentation, à des activités spécifiques.

● Un personnel unique de remplacement qualifié et rémunéré en fonction de sa tâche permettra d'assurer une continuité maximum dans l'équipe pour tous les cas d'absence d'un de ses membres.

ans et assure leur progression au sein de leur groupe d'âge (sans que pour autant toutes les activités soient limitées à une seule classe d'âge).

Ceci implique l'abandon de programmes — listes d'acquisitions, établis annuellement par année. Les objectifs sont établis pour l'ensemble de l'école élémentaire, de façon que l'on puisse tenir compte du rythme de progression de chacun.

Ces objectifs tiennent également compte du fait que, si toute responsabilité ne peut être prise à n'importe quel âge, tout âge a néanmoins son pouvoir d'initiative.

4.22 - progression dans le cycle élémentaire

La prise en charge collective du groupe d'enfants par le groupe d'éducateurs exclut la notion de redoublement. La plus grande mobilité des groupes d'élèves permettra des activités de compensation — individuelles ou collectives — qui pourront remédier à des handicaps constatés.

4.3 - l'école de base dans un ensemble social cohérent

Au niveau de la commune ou du quartier permettant selon des formules variées l'accueil éducatif des enfants, en dehors des horaires scolaires, lorsque les parents en émettent la demande.

Ces équipements et ceux de l'école sont groupés au sein, par exemple, de maisons de l'enfance, et sont placés sous la responsabilité des associations et communautés locales. Elles sont dotées d'un personnel qualifié et en nombre suffisant pour pouvoir jouer un rôle éducatif, complémentaire à celui de la famille et de l'école.

4.0 l'école sera gratuite

C'est une condition indispensable à la réalisation de ce projet d'école au service des travailleurs.



Gérald BLONCOURT
Le cycle de la petite enfance doit accueillir à partir de 2 ans tous les enfants dont les parents en font la demande.

4.1 - développement du cycle de la petite enfance

4.11 - le cycle de la petite enfance de l'école de base doit accueillir, à partir de 2 ans, tous les enfants dont les parents en font la demande

Des formules particulières seront prévues pour les régions rurales, de relief difficile ou d'habitat dispersé. On ne peut confier en aucun cas plus de 25 élèves à un (e) même maître (sse).

4.12 - Le cycle de la petite enfance favorise l'épanouissement psychomoteur et sensoriel et la première socialisation de l'enfant.

Il n'aborde pas les apprentissages dits « fondamentaux ».

4.2 - le cycle élémentaire de l'école de base

4.21 - Il reçoit tous les enfants de 6 à 11

L'AUTRE PORTUGAL

Hors des sentiers battus, est symbolisé par le Nord.

Tout y concourt pour cela : le pays vallonné, avec des paysages sauvages et préservés qui invitent à des promenades d'une beauté singulière ; L'animation spontanée, avec des marchés populaires très colorés et un artisanat qui n'est pas conçu pour le touriste ;

Les Fêtes Populaires les plus riches, avec un folklore gai et varié ;

Une gastronomie remarquable, à des prix parfois stupéfiants.

N'oublions pas enfin que le Nord est le berceau de la nationalité portugaise ; son patrimoine historique et culturel en apportent le témoignage vivant.

Tout cela, à deux heures de Paris, avec cinq vols directs sur Porto. Et en voiture, le Nord ce n'est pas tellement loin.

PLEIN SUD VERS LE NORD

Pour tous renseignements :

**Office National
du Tourisme
Portugais**

7, rue Scribe
75009 Paris
073.44.71





Géraldine BLONCOURT

la responsabilité du sgen

Sous ce titre nous publions la fin de l'intervention prononcée par Edmond Maire devant notre congrès national de Grenoble. La première partie a été publiée dans S.U. n° 703 du 25 avril, pages 6 et 7.

notre plate-forme

Les buts et les caractéristiques de notre plate-forme peuvent être résumés en 5 points :

Les objectifs retenus dans la plate-forme correspondent à une période bien précise marquée par la crise de la société capitaliste : celle que nous vivons et que nous allons continuer de vivre dans les 2 ans à venir. Notre volonté est de dégager nos priorités pour aujourd'hui avec la perspective d'une victoire de la gauche en 1978.

● des objectifs pour le court terme

Les objectifs que nous nous fixons peuvent être atteints en partie dans la situation actuelle. Nous entendons les atteindre tous dans le cas d'une victoire de la gauche en 1978, tout en étant conscients que pour certains d'entre eux, des étapes seront nécessaires. En effet, des transformations économiques fondamentales — et notamment la mise en place des nationalisations et d'une planification démocratique — sont indispensables pour rendre possible et garantir la satisfaction intégrale de certaines de nos revendications ayant la plus grande incidence financière. Mais les revendications retenues ici devront toutes ou être atteintes immédiatement ou faire l'objet d'accords précisant le rythme de leur satisfaction, dès la première période de mise en place d'un gouvernement de gauche.

● un moyen de mobilisation et de cohésion

Nous devons faire en sorte que l'ensemble des objectifs de la plate-forme soient portés par toutes les organisations de la CFDT et au-delà par une majorité des travailleurs. L'apport du mouvement syndical est irremplaçable pour le progrès social immédiat et pour les transformations à opérer demain dans la société. Une mobilisation unitaire ne peut se réaliser que dans la mesure où toute la CFDT se déterminera par rapport à l'opinion des syndiqués, à leurs objectifs propres et non par rapport à des programmes élaborés par d'autres — le programme commun des partis de gauche par exemple — ou par rapport à l'analyse que font les partis des difficultés de la période.

L'élaboration syndicale démocratique de notre plate-forme ne suffit pas à en assurer le caractère mobilisateur. Il faut encore qu'elle soit crédible et donc qu'elle évite le catalogue de vœux au profit d'un choix réel de priorités. Car nous n'entendons pas laisser au patronat et au gouvernement, y compris à un gouvernement de gauche demain — le soin de choisir eux-mêmes ce qu'ils jugeront bon de négocier à un moment ou à un autre.

A ces conditions, notre plate-forme doit prendre tout son sens : celle d'une réponse cohérente et dynamique des travailleurs de notre pays à la situation qui leur est faite, celle de l'alternative que porte l'action

des travailleurs pour surmonter la crise dans laquelle le système capitaliste a plongé notre pays.

● des transformations allant vers le socialisme autogestionnaire

Notre plate-forme doit comporter des objectifs, viser des changements correspondant aux orientations profondes de la CFDT. Elle tente donc de surmonter, plus que par le passé, la coupure bien connue entre revendications immédiates et transformations à long terme. C'est d'un même élan que les travailleurs aspirent à vivre mieux et à avoir leur mot à dire dans les décisions. Une plate-forme syndicale doit concrétiser pour le présent l'ensemble de ces aspirations. Pour le court terme, l'accent prioritaire porte donc à la fois sur des revendications de justice sociale qui apportent une première réponse aux inégalités, au chômage, à la pauvreté, aux conditions de travail abrutissantes et sur les droits nouveaux indispensables pour garantir les acquis quels que soient les aléas politiques ultérieurs et pour élargir le champ de liberté et de responsabilité.

D'autre part, si demain la gauche accède au gouvernement, une analyse réaliste nous montre que la première période des transformations sera inévitablement marquée par un certain centralisme et une certaine technocratie, legs de la so-

ciété capitaliste française mais aussi travers bien présent au sein des partis de gauche. Notre plate-forme doit apporter des réponses en termes d'objectifs structurels permettant de lutter contre ces dangers et de combattre en même temps le risque de bureaucratie.

De ce point de vue, les mesures qui concourent à lutter contre l'impossibilité des collectivités locales d'intervenir sur les choix industriels sont essentielles. La confrontation entre les collectivités locales et les entreprises et les objectifs qui permettent aux travailleurs une intervention directe sur leurs conditions de travail constituent, à cet égard, des priorités absolues.

● une plate-forme à visée unitaire

L'efficacité de notre lutte passe par l'unité dans l'action sur des objectifs convergents. Unité dans la C.F.D.T., unité des différentes catégories sociales et professionnelles, unité entre organisations syndicales. L'unité n'est pas spontanée, elle se construit dans le débat collectif, elle s'impose quand les objectifs retenus correspondent profondément à ce que ressent, à ce que veut la masse des travailleurs. Dans notre plate-forme, bien des revendications recoupent celles de nos camarades de la CGT. D'autres s'en différencient.

Mais le passé nous montre — par exemple pour la réduction vers le haut de l'éventail hiérarchique, ou

pour la suppression du salaire au rendement — qu'une revendication qui « colle » aux travailleurs finit par s'imposer.

● des objectifs accessibles par la négociation

Notre plate-forme rassemble les objectifs que nous entendons négocier aujourd'hui et à plus forte raison en cas de victoire de la gauche. Il ne s'agit donc pas de reprendre l'ensemble des exigences fondamentales de la CFDT.

La politique de la CFDT appelle plusieurs lieux de négociation. Si le SMIC relève du plan confédéral, les classifications ne peuvent se régler utilement qu'au plan fédéral et les salaires réels dans l'entreprise. Ces différents lieux de négociations doivent être liés entre eux, articulés pour que puisse s'exercer le meilleur rapport de forces. De même, si nous entendons marquer l'arrivée d'un gouvernement de gauche par une négociation centrale, celle-ci ne pourra tout régler. Elle devra renvoyer à d'autres négociations spécifiques tant au plan national — sur la réforme de la sécurité sociale par exemple — qu'au plan fédéral et d'entreprise. En tout état de cause, la décentralisation de la négociation est indispensable.

la démocratie interne

En matière de démocratie interne, marquons d'abord une volonté : être une organisation de masse,

d'adhérents et non de militants; faire partir les débats, de propositions, de pratique et non de théorie. Il est nécessaire d'avoir des congrès où les textes votés ne soient pas de simples directives en direction des instances politiques confédérales mais d'abord la synthèse des débats définissant une politique pour les adhérents de la fédération, engageant tous ses militants. C'est une condition de cohérence dans la stratégie et la démocratie syndicale. C'est la vraie conception du fédéralisme.

Depuis le congrès confédéral, nous avons eu des débats, à résonance publique sur le fonctionnement interne. C'est normal car au congrès on a vu des attitudes centrifuges, des tentatives d'importer dans la CFDT des théories ou des stratégies extérieures, des comportements d'intolérance.

Or, la période exige une unité interne à la fois pour lutter contre le plan Barre et pour l'échéance de 1978.

Rappelons alors deux principes fondamentaux qui sont liés : l'autonomie et le fonctionnement démocratique.

Notre analyse à partir de notre expérience, de nos acquis, de nos perspectives, de nos objectifs de transformation, de notre stratégie suppose une recherche d'accords entre nous, de débats riches.

Quand une orientation politique partisane prend le pas sur la réalité



professionnelle vécue, on tombe dans le débat théorique de spécialistes et on perd toute une partie de notre richesse.

Nous refusons donc d'être animés par un centre extérieur de pensée, que ce soit le PS ou des groupuscules. Nous ne retenons qu'une seule source : l'expérience des syndiqués CFDT et nous refusons une séparation dramatique entre l'économique réservé aux seuls syndicats et le politique spécifique aux seuls partis.

Il nous faut une capacité d'unité interne, une capacité de surmonter les tendances sclérosées du type de celles de la FEN; une capacité de débats qui ne soient pas des affron-

tements antagonistes mais qui viennent à la synthèse.

En retour, nous vous demandons d'accepter une confrontation interprofessionnelle respectueuse de la démarche des travailleurs des autres secteurs professionnels, inévitablement différente de la vôtre.

La voie que vous avez prise est celle d'un syndicat confédéré qui a l'avenir devant lui dans l'Education nationale parce qu'il est confédéré et a une organisation qui a choisi le socialisme autogestionnaire.

Ce n'est pas la voie de la facilité, certes, mais c'est la voie de la réintégration des personnels de l'éducation dans l'action solidaire de la

classe ouvrière pour son émancipation. C'est la seule voie qui vaille.

Vous avez dans la CFDT une responsabilité particulière : donner à la CFDT une richesse que n'a aucune autre confédération : l'apport des personnels de l'éducation.

Ce que nous attendons de vous, ce ne sont pas des leçons de révolu-

tion, ce n'est ni l'ouvriérisme, ni l'intellectualisme, mais l'apport de votre pratique collective de base, confrontée, mûrie, enrichie par vos débats démocratiques. Et cela c'est un véritable apport révolutionnaire, une mise en cause réelle de la division sociale des tâches du capitalisme.

cfdt magazine

48 pages de reportages, d'articles illustrés, de dossiers pratiques, avec de nombreuses photos et dessins.

Vous pourrez y lire :

- L'histoire du 1er mai : la fête des travailleurs a commencé par un drame sanglant aux Etats-Unis.

- Ce que veut la CFDT en 1977 : un dossier de 16 pages pour mieux connaître l'organisation, forte de plus d'un million d'adhérents. De l'histoire d'une section syndicale à Maubeuge au récit de sa vie quotidienne par un militant de base dans la Loire, en passant par les acquis de la lutte, voici les divers aspects de l'action menée par la CFDT.

Que proposons-nous pour que les perspectives politiques, économiques et sociales changent vraiment en 1978 ? pour que les travailleurs puissent réellement s'exprimer ? C'est ce qu'un chapitre de ce dossier expose clairement.

- L'Espagne qui va voter démocratiquement pour la première fois depuis plus de quarante ans, l'Espagne qui découvre les libertés, l'Espagne où il reste beaucoup à conquérir : un reportage couleur de Marc Duvivier et Gérald Bloncourt.

- Schlumpf : des voitures prestigieuses, mais surtout des hommes en lutte pour leur emploi et le maintien de l'activité lainière alsacienne.

- Sport : après le rugby, le football. Une interview du gardien de but de Saint-Etienne, l'international Curcovic, qui parle de son club et du football français.

Et comme d'habitude, un dossier pratique (les garanties et services après vente), des films, des livres, des variétés...

Abonnement hebdo magazine 100 F - CCP CFDT, Syndicalisme 3478490H. La Source.



du nouveau au règlement

Le comité national qui s'est tenu à la fin du congrès de Grenoble, le 31 mars a adopté diverses modifications au règlement intérieur du Sgen-cfdt, portant sur la composition du comité national (élèves des centres de formation, retraités, divers membres conseillers) et sur les membres de la commission permanente au titre des affaires générales. Nous publions ici les nouveaux articles 15 à 17 (composition du CN) et 22 (composition du BN) afin de présenter dans son ensemble l'état actuel de la composition des instances électives du syndicat général.

titre 2. comité national

Article 15 - Composition

Le C.N. est composé :

- a) de tous les membres du B.N.;
- b) d'un représentant de chacune des sections ou commissions suivantes, à l'exception de celles qui se trouveront déjà représentées de fait au B.N.G. (cf. art. 22) : établissements de formation : formateurs; établissements de formation : *personnels en formation (deux sièges, un pour ceux des écoles normales d'instituteurs, un pour ceux de l'ensemble des établissements de formation d'enseignants de second degré)*; chefs d'établissements, conseillers et conseillers principaux d'éducation; E.P.S.; personnels des bibliothèques; techniciens du supérieur; administration universitaire; intendance universitaire; enseignements agricoles; recherche agronomique; C.N.R.S.;

I.N.S.E.R.M.; S.T.R.E.M.; affaires culturelles; coopération; relations culturelles avec l'étranger; administration centrale; constructions scolaires; retraités.

c) des membres élus par les assemblées générales des sections nationales professionnelles.

Chaque A.G. de S.N.P. de plus de 500 adhérents désigne en plus des représentants déjà élus au titre des paragraphes a) et b) :

1 élus si elle a 500 à 1 000 adhérents, 2 élus si elle a 1 000 à 2 000 adhérents, 3 élus si elle a 2 000 à 4 000 adhérents, 4 élus si elle a 4 000 à 8 000 adhérents, 5 élus si elle a 8 000 à 16 000 adhérents, 6 élus au-delà de 16 000 adhérents.

Pour tenir compte de la situation particulière du syndicat dans le premier degré et notamment de l'importance numérique des personnels de cette catégorie, le nombre de titulaires au C.N. de la section nationale professionnelle concernée est majoré de quatre membres.

d) des membres élus par les congrès des sections académiques et assimilées ayant plus de 1 500 adhérents — à raison d'un membre par section académique ayant de 1 500 à 3 000 adhérents — 2 membres par section académique ayant plus de 3 000 adhérents.

Article 16 - Suppléants

Tous les membres titulaires du comité national, à l'exception des membres de la commission permanente du bureau national élus au titre des affaires géné-

rales, peuvent être remplacés par un membre suppléant élu en même temps qu'eux et dans les mêmes conditions.

Article 17

Sont membres conseillers sans droit de vote, outre ceux qui sont désignés dans l'article 25 des statuts :

- l'un des représentants élus du S.G.E.N. dans chacun des organismes suivants : C.E.G.T., C.S.E.N., C.N.E.S.E.R., ONISEP, désigné par accord entre lesdits représentants dans chaque organisme et pouvant se faire remplacer par l'un d'eux;

- tout membre du Conseil Economique et Social désigné par la C.F.D.T. sur proposition du S.G.E.N.

- tout membre du S.G.E.N. élu sur proposition de celui-ci à une commission confédérale.

titre 4. bureau national

Article 22 - Composition

Le bureau national comprend :

Premièrement

- a) les secrétaires académiques généraux et assimilés géographiques;
- b) un représentant élu du secteur culturel et un représentant élu du secteur recherche. Tous les membres du premier collège du B.N. peuvent être remplacés soit par leur suppléant au C.N. soit par un autre suppléant élu en même temps qu'eux et dans les mêmes conditions.

Deuxièmement

- a) le secrétaire national de chacune des sections professionnelles suivantes : premier degré, C.E.G.-C.E.S., C.E.T., deuxième degré, supérieur, personnels ouvriers et de service, un représentant des sections professionnelles de personnels administratifs, un représentant des sections professionnelles de personnels techniques, un représentant de l'O.S.P., un représentant du secteur recherche, appartenant à une autre section nationale que le représentant élu au titre du premier b), plus 3 au-

tres élus par le C.N. au titre des S.N.P. et avec l'accord de leur S.N.P.;

- b) au titre des affaires générales : le S.G., le trésorier, les secrétaires des commissions générales suivantes : action revendicative (deux sièges), socio-pédagogie, formation permanente, D.O.P.F.F., formation syndicale, information, affaires internationales; plus au maximum trois autres élus par le C.N. Ces trois sièges reviennent en priorité, s'il y a lieu, à l'élu S.G.E.N. au B.N.C. et aux secrétaires généraux adjoints.

annexe

● Sections académiques et départementales assimilées.

Aix-Marseille; Amiens; Besançon; Bordeaux; Caen; Clermont; Corse; Crétel; Dijon; Grenoble; Lille; Limoges; Lyon; Montpellier; Moselle; Nancy (moins Moselle); Nantes; Nice; Orléans-Tours; Poitiers; Paris; Reims; Rennes; Rouen; Strasbourg; Bas-Rhin; Strasbourg: Haut-Rhin; Toulouse; Versailles.

S'y ajoutent avec des statuts particuliers : les DOM-TOM (dont les Antilles-Guyane et la Réunion) et l'étranger-coopération (dont l'AGEN-Maroc et l'AGEP-Algérie).

● Sections nationales assimilées aux sections académiques

- 1-Culture : le SGAC
- 2-Recherche : le CNRS ; l'INSERM (recherche médicale); le STREM (outre-mer); le SGRA (agriculture, affiliation prioritaire à la FGA)
- 3-Les inspecteurs d'apprentissage.

● Sections nationales professionnelles.

Administration centrale; Administrations et intendance universitaires; Agents O.P. Labo; Bibliothèques; CET; Enseignement agricole; Enseignement supérieur; Orientation; Premier degré; Second degré; Techniciens du supérieur.



ASSEMBLEE GENERALE DU PREMIER DEGRE

revaloriser la fonction d'instituteur

Revaloriser la fonction d'instituteur a été le thème essentiel de cette A.G. qui a également évoqué des problèmes d'actualité dont nous traiterons par ailleurs. Nous avons en effet choisi, compte tenu de l'importance de ce débat de publier le texte qui en est issu :

- en résumé pour les deux premières parties,
- intégralement en ce qui concerne les parties 3 et 4.

1. une lente mais sûre dégradation

Notre analyse s'appuie sur un constat : la fonction d'instituteur a subi une lente, mais sûre dégradation.

Cette dégradation est souvent illustrée par des expressions du type « *c'est la faute au primaire !* » qui rejettent de façon lapidaire et sans autre analyse sur les instituteurs une large part de responsabilité en matière de faillite du système éducatif. Elle est confirmée par la mise en place des réformes, et plus encore par les procédés qui président à leur mise en place : recours à l'autorité, mise en place d'un véritable « *tutorat* » de l'instituteur peu propice à un travail d'innovation et plutôt susceptible de provoquer le découragement et le retour « *aux bonnes vieilles méthodes* ». Les insuffisances de la formation tiennent une large place dans cette dégradation : insuffisances et inadaptation de la formation initiale mais aussi échec

du plan de formation continue mis en place à la hâte et dont le but est désormais avoué : servir de courroie de transmission à la réforme Haby. Enfin, élément déterminant : l'isolement de l'instituteur, dans sa classe, face à l'inspecteur empêche les initiatives et accroît considérablement les difficultés d'organisation de l'action collective. La dégradation de la fonction est particulièrement sensible au niveau de l'emploi des jeunes instituteurs : absence totale de garanties, postes mobiles, retards de stagiarisation, échec au CAP, etc.

2. la fonction d'instituteur dévalorisée

L'instituteur fait tout : la classe, mais encore la cantine, la surveillance des transports scolaires, la gestion de l'école. Cette situation est encore accentuée en milieu rural.

L'instituteur est déclassé : par rapport

aux autres enseignants, mais aussi l'évolution de son traitement n'a pas suivi, et de loin, celle de catégories comparables dans la fonction publique. L'instituteur enseigne tout, pendant l'horaire le plus long. Il assume seul les tâches d'orientation, de conseil de classe, sans rémunération supplémentaire.

Il subit directement les effets de la dévalorisation des régimes indemnitaire notamment en matière de logement. Il n'a aucune perspective de promotion si ce n'est la fuite individuelle vers une autre situation.

Enfin, le conservatisme en milieu, les conceptions syndicales majoritaires fondées sur l'amicalisme et coupées organiquement de l'ensemble de la classe ouvrière contribuent à l'isolement de l'ensemble du corps des instituteurs et à son repliement sur lui-même.

3. des objectifs pour la revalorisation

BRISER L'ISOLEMENT

L'instituteur dans l'équipe pédagogique

La fonction d'instituteur doit être redéfinie en ce sens (se reporter aux propositions du SGEN-CFDT pour l'ECOLE DE BASE et au projet de résolution générale).

AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE

Même fonction, même charge de travail, même rémunération.

Un objectif fondamental : le corps unique des enseignants. Sa réalisation nécessite des étapes, mais sa mise en place peut être amorcée dès maintenant.

Cet objectif fondé sur une analyse globale requiert une stratégie globale qui doit éviter les actuels pièges de catégories finissant par dresser les unes contre les autres. Le procédé est facile.

Nous devons éviter d'y entrer.

La promotion des instituteurs est collective et concerne chacun. Nous ne devons pas accepter une stratégie au coup par coup et risquer de régler les problèmes d'une catégorie au détriment d'une autre, voire de la masse des collègues.

Les étapes d'un processus.

1 - dans l'immédiat : unification du corps des instituteurs sur la base : TOUS SPECIALISES.

C'est la première étape vers un rattrapage indiciaire de la grille des certifiés. Cette revendication immédiatement satisfait ne coûterait que 4,5 % de la masse salariale affectée au traitement des instituteurs.

2 - Mise en place de l'équipe pédagogique.

Elle suppose une autre répartition des fonctions, des moyens nouveaux, notamment en personnel (se reporter aux propositions de l'école de base). Elle suppose le décloisonnement des classes et l'intégration des heures de concertation dans le temps de service et 6 maîtres pour 5 classes ou 125 élèves (avec conditions particulières pour les écoles de moins de 5 classes).

3 - Amélioration des conditions de travail

A très court terme :

- pas plus de 25 élèves par classe (révision de la grille Guichard). Ce seuil devant être abaissé en tenant compte des conditions locales (classes uniques, conditions d'habitat, présence d'immigrés etc.).

● révision des modes de financement des activités scolaires : équipement, matériel pédagogique, amélioration des locaux ; moyens de mettre en œuvre le tiers-temps pédagogique.

● mise en place obligatoire d'un local affecté à la vie de l'équipe éducative.

4 - Application entière du droit syndical aux instituteurs : panneau syndical, local, normes convenables pour la représentation des personnels dans les instances paritaires.

L'application du droit aux hommes d'enseigner en maternelle ainsi que de s'arrêter pour garder un enfant malade ou pour l'élever dans les mêmes conditions que la femme.

Garantie immédiate d'emploi et de titularisation des suppléants éventuels et des remplaçants.

OBTENIR UNE AUTRE FORMATION

Une autre approche, d'autres contenus.

A la conception actuelle de transmission pure et simple de connaissances selon le schéma du maître polyvalent enseignant une seule classe, avec une formation de faible durée et de faible niveau, il faut opposer notre conception

de la formation initiale :

Elle doit préparer au travail collectif d'une équipe d'éducateurs mais aussi

des groupes d'enfants et orienter ses méthodes et ses contenus vers une pédagogie par l'action.

Ses méthodes doivent valoriser tous les aspects favorisant une démarche collective en matière d'apprentissages.

L'entrée définitive dans le métier doit se faire après 5 ans de formation post baccauléat.

de la formation continuée.

Ce doit être une préoccupation constante. Elle est centrée et organisée à partir de la vie de l'équipe pédagogique, de ses difficultés, de ses besoins, de ses projets.

4. l'action dès à présent

A court terme et dans le cadre des orientations du SGEN et de la CFDT, des actions sont à mener :

Dans la fonction publique :

- pour imposer les conceptions CFDT de resserrement de la grille hiérarchique des salaires et d'unifications des catégories par l'attribution de points indiciaires uniformes.

Redéfinition du service des personnels de l'éducation nationale non plus par rapport à la seule présence avec les élèves mais par rapport à l'activité globale des personnels :

- présence avec les élèves,
- préparation matérielle du travail pédagogique, réalisée individuellement ou collectivement,
- concertation dans le cadre de l'équipe pédagogique et éducative. Dans cette perspective, la revendica-

tion des personnels de l'éducation nationale dans le domaine de la durée du travail peut s'inscrire dans le cadre de la revendication CFDT de 35 heures.

- pour la fixation d'un nouveau point 100 servant au calcul des rémunérations avec progression plus rapide pour les bas salaires.

- Pour la suppression des zones de salaires et non hiérarchisation des avantages familiaux.

Dans l'Education nationale

Pour imposer les conceptions du SGEN d'un corps unique des enseignants et aboutir à la satisfaction des premières étapes de nos revendications.

Imposer la prise en charge des aspects sociaux des problèmes de l'enfance par la création d'un service social public de l'enfance.

Cela passe par une action quotidienne collective et organisée contre toutes les tâches qui n'entrent pas dans notre définition de la fonction d'instituteur. Ces tâches doivent être assurées dans le cadre du service public par un personnel qualifié et formé à cet effet.

Une action multiforme sur la pratique de notre métier.

Dans le domaine de la formation :

Dans les écoles normales pour imposer notre conception en matière de formation initiale.

Au niveau de la formation continuée pour imposer à court terme une définition des besoins et des pratiques à partir des écoles.

Faire progresser, concrètement, la mise en place d'équipes pédagogiques

— en favorisant les échanges de service, de classe,

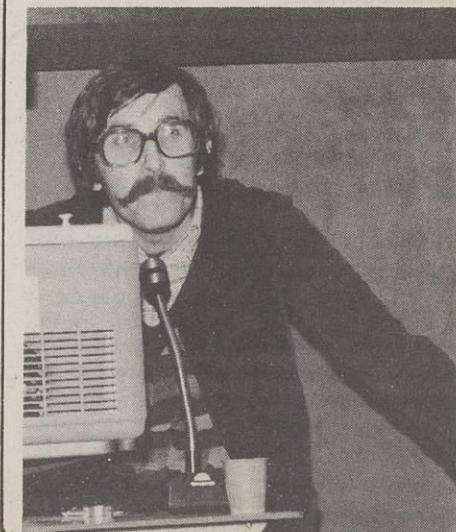
— en recherchant toutes les possibilités de travail collectif des maîtres pendant le temps de travail.

— en imposant le droit à l'expérimentation pédagogique collective dans le cadre de l'équipe pédagogique.

Nous renvoyons pour les passages concernant la formation initiale et continue aux positions de l'organisation ainsi qu'au travail en cours sur l'école de base pour tout ce qui concerne l'équipe pédagogique.

Le renforcement de la CFDT dans le milieu instituteur doit être notre objectif primordial. La poursuite de cet objectif n'est pas suffisante, elle est toutefois essentielle pour la satisfaction de nos revendications.

Jean-François Troglia, secrétaire national de la section du premier degré.





1 — objectifs de syndicalisation

1.1 Notre effort d'information auprès de l'ensemble des collègues doit s'appuyer sur le fait que le SGEN, c'est la CFDT dans l'Education nationale.

1.2 En vue de développer des revendications unifiantes, notre travail de syndicalisation doit tenir compte des différentes situations administratives des personnels, de leur position hiérarchique, des postes occupés et doit porter en priorité sur le développement des sections d'établissement sur une base intercatégorielle.

1.3 La S.N.P. doit aider tout adhérent à s'insérer dans le secteur général de base et par-là dans l'interprofessionnelle.

2 — objectifs de transformation

2.1 Les nouvelles procédures d'orientation, les dispositions de la *réforme Haby* et les directives données par certains chefs de service sont un motif d'inquiétude : elles tendent à infléchir la fonction des conseillers d'orientation vers la gestion des flux scolaires et un rôle d'*« expert en orientation »* auprès des professeurs et de l'institution scolaire.

Le SGEN considère au contraire que la fonction du conseiller d'orientation a

ORIENTATION

des objectifs pour l'orientation

(résolution générale)

pour centre de gravité les jeunes eux-mêmes, et que cette fonction ne peut se réaliser pleinement que par l'existence du centre d'information et d'orientation (C.I.O.), établissement public autonome, ouvert aux besoins de tous les publics en matière d'orientation.

2.2 La fonction de conseil doit être insérée dans une pratique cohérente avec nos options : il faut utiliser les structures actuelles et le pouvoir dont nous disposons pour préparer une société socialiste autogestionnaire qui seule peut permettre à chacun de s'épanouir en s'assumant pleinement en tant qu'individu responsable et membre de cette société. En pratique, il faut relier cette démarche individuelle à une action collective tant entre nous qu'envers les populations où nous sommes amenés à intervenir.

2.3 Si nous intervenons prioritairement en premier cycle du second degré, c'est dans la logique d'une orientation continue, de la maturation et de l'éducation des choix : les jeunes travailleurs et les apprentis nous concernent autant que les collégiens et les lycéens : nous n'avons pas à privilégier une population de jeunes par rapport à une autre.

2.4 A la prétendue égalisation des chances, qui repose sur le principe de l'inégalité congénitale et l'acceptation de l'ordre hiérarchique régnant dans la division du travail et qui se donne pour fin la sélection des « meilleurs », nous opposons un objectif d'émancipation

collective seule compatible avec l'évolution vers une société socialiste autogestionnaire.

2.5 En tant que membres d'un syndicat de classe, nous avons le devoir de réfléchir sur notre pratique professionnelle et celui d'agir en fonction de cette analyse. Ce qui signifie que nos revendications et notre action sur le terrain ne sauraient être en contradiction avec nos options à long terme : nous ne pouvons à la fois être contre la sélection d'une élite et participer à cette sélection, être contre le pouvoir hiérarchique et centralisé et concourir à l'assise de celui-ci.

3 — objectifs de l'action revendicative

3.1 Rechercher sans concessions sur nos options fondamentales l'unité d'action avec les autres organisations syndicales.

3.2 Lutter pour l'amélioration de l'équipement des C.I.O. par :

- la prise en compte de nouvelles références de création de postes plus conformes à la réalité de notre travail,
- une meilleure dotation des services en personnels administratifs et de documentation,
- des normes de construction et d'implantation des C.I.O. qui facilitent l'accueil du public et le travail du personnel.

3.3 Lutter pour la résorption de l'auxiliariat, liée à un plan de titularisation avec droit à la formation, et à l'arrêt du recrutement de délégués rectoraux. Création d'un corps de *titulaires mobiles* sur la base du volontariat, avec garanties.

Notre revendication prioritaire reste l'augmentation du nombre de postes d'élèves-conseillers.

3.4 Lutter pour la révision du statut sur les points bloquant toute évolution (recrutement, formation, titularisation...)

3.5 En réaction contre l'intégration progressive des services dans l'appareil administratif et contre la dispersion des conseillers d'orientation : lutter pour le respect de la responsabilité du personnel dans son travail, le respect des décisions collectives : le conseil de centre doit être le lieu où se définissent les objectifs, les méthodes et les moyens d'action et le C.I.O. la cellule de base du travail du conseiller.

NDLR : Le texte intégral de cette résolution, dont on ne trouve ici que des extraits, sera publié dans un prochain « Information SGEN-CFDT ».

Jean-Claude Rolin, secrétaire national de section orientation.



J.-C. ROLIN

pour une pratique offensive

L'assemblée générale du supérieur, qui a duré deux jours et demi, a discuté et voté de nombreux textes : outre les rapports d'activité et d'orientation, ont été approuvées entre autres des motions sur la professionnalisation des études universitaires, la formation permanente, les IUT, la participation aux différentes instances universitaires.

Mais le plus important est la motion « *action revendicative* » dont, pour la première fois, la section nationale du supérieur a jugé indispensable de se munir.

En effet ce texte essaie de couvrir l'ensemble de nos objectifs et modalités d'action pour le court et le moyen terme, et complète ainsi le rapport d'orientation.

La priorité est donnée à la lutte pour l'emploi. C'est en effet dans les prochaines semaines qu'on peut obtenir le réemploi des vacataires et hors-statut de l'enseignement supérieur — **localement** en agissant sur les conseils d'université et les rectorats, **nationallement** en faisant reconnaître leur droit à la titularisation.

Pour parvenir à la création de postes par groupement d'heures complémentaires il faut dès maintenant organiser le refus collectif et public des heures complémentaires par les personnels en poste.

Pour faire aboutir notre revendication

fondamentale d'ouverture immédiate de négociations sur un statut général des enseignants du Supérieur « *paraissent particulièrement intéressantes les formes d'action montrant l'incohérence du système et l'absurdité de la structure hiérarchique* ; par exemple *refus de toute tâche pédagogique ou administrative non explicitement prévue par les textes, ou dépôt systématique de dossiers de candidature sur les listes d'aptitude du CCU, dès que les conditions réglementaires minimales sont remplies* » (Rappelons que la date limite de ces dépôts a été fixée au 30 mai 1977 pour la session de décembre-janvier prochains).

Les propositions de la section nationale du supérieur en matière d'« *action sur la pratique* » étaient jusqu'ici peu entrées dans les faits. La motion précise donc plusieurs ordres d'exigence :

- la levée du secret dans tous les domaines (affectation des crédits, des services, des rapports « *confidentiels* », etc.);
- la prise en main des conditions de travail : répartition des charges de travail, définition des modes d'enseignement, aménagement des horaires (en particulier en faveur des étudiants-travailleurs).

« *Notre revendication d'ouverture des universités aux travailleurs implique*

notamment notre refus de négocier sur une réforme des enseignements sans consultation des instances interprofessionnelles ».

La prise en main des conditions de vie implique l'intervention des enseignants du supérieur, en liaison avec les autres travailleurs des établissements, sur l'ensemble des problèmes d'action sociale, d'hygiène et de sécurité.

« *Les sections du SGEN apporteront leur soutien aux luttes que les étudiants mènent et mèneront (répression, luttes anti-hiéronymiques, luttes contre la sélection...) sur des objectifs anticapitalistes et autogestionnaires. Elles respecteront et appuieront les formes d'organisation que les étudiants se donnent lors de ces luttes* ».

Ce texte, qui guidera l'action de la section du supérieur, au moins dans les prochains mois, manifeste par la presqu'unanimité qu'il a reçue, la détermination de ses militants.

J.F. LAUNAY



Philippe Leduc, secrétaire national de la section enseignement supérieur

cennes); Pierre-Philippe REY, maître-assistant de sociologie, (Paris VIII Vincennes); Françoise ROUX, PTA de chimie industrielle (Paris XI Orsay); Michel VERNIERES, professeur d'économie politique (Paris I)

Représenteront le supérieur au comité national :

titulaires : J.M. Vienne (Lille III), J. Guerrier (Clermont II), M.F. Coste (Paris XIII - Villetaneuse)

suppléants : V. Blet (Lille II), J.P. Allinne (Rouen), F. Roux (Paris XI - Orsay)

Une question à l'ordre du jour

l'Afrique australe

deux publications pour votre information :

croissance

des jeunes nations

numéro spécial : 60 pages

- les cartes d'identité des pays d'Afrique australe
- reportages exclusifs sur l'Angola, la Rhodésie, etc...
- l'apartheid : ses origines, son idéologie, ses structures
- le rôle de la France
- les Eglises et l'Afrique australe
- les mouvements de libération
- etc...

commandez ces deux numéros exceptionnels en retournant le bon ci-joint à : I.C.I. développement
163 bld Malesherbes 75849 PARIS CEDEX 17



informations catholiques internationales
reportage complet de Joseph Limagne
après un séjour de 4 semaines en

AFRIQUE DU SUD et NAMIBIE

- les Afrikaners
- de la révolte à la terreur
- interview exclusive de BEYRS NAUDE, directeur de l'Institut chrétien d'Afrique australe

etc...

nom

adresse

désire recevoir

ex. du numéro spécial de Croissance (6 F par ex.)

ex. du numéro des I.C.I. (7 F par ex.)

règlement joint à l'ordre de I.C.I. - CCP PARIS 821 O-20

A NOTER

résultat de la capn
mutations cpe
du 28 avril 1977

BILAN : DISPARITION DES POSTES CPE.

Comme nous l'indiquions dans l'article « Réforme Haby et postes CPE » un certain nombre de postes CPE disparaît : 97 AU TOTAL. Voici le détail : 2 postes transformés en principaux de CES

2 postes en sous-directeurs de CES

23 en conseillers d'éducation et 70 postes en ? car certaines académies n'ont pas cru bon d'informer le ministère ou tout au moins les commissaires paritaires de leur devenir. Nous supposons que certains seront transformés en principaux de CES (en particulier dans l'académie de Paris), etc.

Dans ce domaine certaines académies ont fait preuve d'un zèle exemplaire. En tête du peloton nous pouvons citer l'académie de Paris : 18 postes bloqués, l'académie de Nancy-Metz : 20 postes supprimés (pour les CPE, postes bloqués ou supprimés, ce sont deux termes équivalents...).

Au cours de la CAPN : l'inspection générale a manifesté son étonnement devant ce grand nombre de suppressions. Les CPE, dans leur ensemble (y com-

pris les stagiaires), ne pourront accepter cet état de fait et une action intersyndicale à tous les niveaux doit être engagée au plus vite...

assemblée second degré

Ont été élus au bureau : Secrétaires nationaux : Hubert (certifié) et Lebeau (PEGC) Secrétaires nationaux adjoints : Dalmau, Debon, Dussable, Roussel

Elus par le congrès : Schmitt (Moselle) Monique Charrier (versailles), Pérard (Dijon) Petit (Besançon), Launay (Rouen), Brunton (Reims), Diaz (Lyon) Monique Carré (Grenoble), Lagord (Nantes) ; Le Corne (MI-SE), Fontenat (chef d'établissement), Jeanine Raimond (CE-CPE), M. Jose Castel (bi-doc), Françoise Leboucher (prof. d'EN), Monette Benoists (EPS), Biancardini (VAM), Denise Tournier (A.E.), Lherbier (élu CEGT). Les camarades dont les noms figurent en caractère romain ont été élus pour représenter la SNP 2 au comité national.

enseignement supérieur

12 MAI : 2e TOUR DES ELECTIONS AU COMITE CONSULTATIF DES UNIVERSITES
N'oubliez pas de voter pour les listes soutenues par le SGEN-CFDT.

premier degré

B.O. N° 16

● Application aux instituteurs remplaçants et suppléants éventuels des dispositions de protection sociale des agents non titulaires de l'Etat p. 1139
● Réintégration des instituteurs détachés p. 1138.

d.m. d.a.e.

Les fiches syndicales sont en place dans les sections académiques qui les diffuseront aux in-

teressés. Dans la longue marche qui conduira environ 1 10e des M.A. classés en groupe 1 vers la titularisation, la fiche syndicale et la consultation des C.A.P. sont évidemment peu de choses, surtout quand on en est à la 5e tentative... Mais c'est un élément de contrôle et de défense syndicaux : à envoyer aux sections ACADEMIQUES et non au secrétariat national.

notation second degré (agrégés, certifiés et assimilés, chargés d'enseignement, p.t.a. profs d.e.n.n.a.)

Une circulaire datée du 13.4.77 non publiée au B.O. (pourquoi ?) reconduit la procédure antérieure qui « reste dans l'ensemble celle définie par l'instruction permanente n° 72 129 du 9 mars 1973 »... (voir vade-mecum bleu p. 158). Les sections agiront donc pour que les notes d'appréciation des chefs d'établissement leur soient données, et organiseront la prise de connaissance collective, l'affichage de notes etc. Après communication de la note RECTORALE qui leur sera communiquée IMPERATIVEMENT, recours en révision seront à adresser au recteur, en même temps que la demande de communication des appréciations. (double à envoyer aux élus en CAP académique).

b.t.s.

Les programmes d'étude du nouveau BTS et du diplôme de conseiller en économie sociale familiale ont été examinés en C.P.C. le 19-4-77. Leur application n'entrera probablement en vigueur qu'en septembre 1978. Pour tous renseignements s'adresser à Chantal HAUMES-SER SGEN second degré 4 rue des Chanoines 54000 NANCY.

langues et cultures Opprimées activités d'été

● rencontres ALSACIENNES d'été 1er au 4 septembre — cercle René-Schickelé — 31 rue Oberlin — 67000 Strasbourg
● université BASQUE d'été Ikas 15 rue du Pont-Neuf - 64100 BAYONNE.
● université BRETONNE d'été Bleun-Breg 5 rue Francis-James 29200 Brest — cours d'initiation à la langue bretonne 4 au 9 juillet — secrétariat F.C. avenue Gaston-Berger 35043 Rennes-Villejean — association Ar-Faiz 28 août au 3 septembre - Ar-Faiz Run Avel 29210 Plourin-Morlaix.

— association Ken Dalch 22 août au 5 septembre — Ken Dalch 4 Pradi Trediou 56250 Elven
● université CATALANE d'été 18 au 28 août — Grec — BP 10008 — 66010 Perpignan

● université CORSE d'été 31 juillet au 13 août — association Palazzu Nazimale 32 bis cours Paoli-20250 Corte
● université FLAMANDE d'été J.P. Allosery Le Briarde-Wald Les cinq rues — 59190 Hazebrouck

● université OCCITANE d'été 30 août au 5 septembre — IEO 11 bis rue de la Loucorde — 31000 Toulouse

● école OCCITANE d'été 21 au

27 août — Jean Rigouste 7 rue du Docteur-Brocq — 47000 Agen

pétition lycées techniques

Signez et faites signer la pétition nationale pour protester contre la « sélection » des PTA organisée par le biais des concours spéciaux.

Si vous manquez de pétitions, les réclamer au responsable académique ou au national.

C.e.-c.p.e.

● Prochaine réunion du groupe de travail au Ministère sur la mis-

sion des CE-CPE : lundi 16 mai.
● Réunion du bureau national des CE-CPE : vendredi 10 et samedi 11 juin.

lycée hôtelier de Paris

Suite à l'action menée énergiquement par les camarades du lycée hôtelier de Paris et aux démarches entreprises à plusieurs niveaux, le Ministère nous écrit : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que cet établissement est maintenu, 20 rue Médéric, dans sa structure actuelle de formation... Pour mémoire, rappelons que le patronat avait déjà annoncé qu'il « reprenait » le lycée hôtelier.

les syndicalistes techniciens s'interrogent

Le progrès technique est un enjeu majeur de la lutte d'aujourd'hui. Mais aussi de demain : Le mythe du progrès technique, de sa neutralité et de ses bienfaits, ne tient plus comme avant. Cela n'est pas seulement le fait d'une référence à l'environnement et aux valeurs écologiques. Depuis plusieurs années, on assiste dans les entreprises à une véritable mise en cause de l'organisation du travail et des formes qu'a prises le progrès technique.

Pour la première fois, un grand nombre d'organisation CFDT sont signataires d'un livre commun. Le SGEN-CFDT a contribué à l'élaboration de ce livre et a, de plus, rédigé deux chapitres. C'est :

● un outil pour les sections et plus particulièrement pour les camarades qui engagent le SGEN en CPC.

● un « lieu » de dialogue entre personnels et élèves ou étudiants, particulièrement dans les CET, LT et IUT.

Le commander à : Montholon Service 26 rue de Montholon 75009 Paris : 15,50 F franco.



travaux manuels éducatifs ou éducation manuelle et technique ?

Depuis la parution du descriptif, M. Haby a réuni des commissions, fait paraître divers projets, et... a beaucoup consulté ! Qu'en résulte-t-il ? On pourrait penser que ces étapes de concertation ont abouti, à la suite d'améliorations successives, à un large consensus entre les parties concernées : syndicats d'enseignants, associations de professeurs, parents d'élèves, etc.

Hélas, les faits sont là pour confirmer notre première analyse : ce ne fut qu'une vaste opération de propagande (on a du temps à perdre au ministère !) qui n'a fait qu'illusionner l'opinion publique quant à une soi-disant concertation permanente. Il faut en effet le dénoncer clairement : le descriptif de départ et le programme définitif reçu le 12 mars par le S.G.E.N. national procéderont du même esprit, rien n'a changé sur le fond. Le vote négatif du C.E.G.T. (14.12.76) a seulement permis la remise en forme d'un texte qui apparaît scandaleusement utilitaire et dépourvu d'objectifs pédagogiques.

Ce dernier texte est sans doute mieux structuré : les objectifs et méthodes précédent les programmes de 6e et 5e... Hélas, dans le « B.O. » du 24 mars, seuls les programmes apparaissent... Par ailleurs, rien sur les programmes de 4e et 3e : stratégie chère au ministère qui, par une parution parcellaire des textes d'applications, espère éviter les réactions trop violentes de l'opinion, quant à la politique d'ensemble de « sa » réforme.

Si ces programmes semblent laisser une marge de manœuvre plus grande aux enseignants, les textes à caractère fortement utilitaires ayant pratiquement disparu,

l'esprit reste le même. Le S.G.E.N. tout entier doit s'interroger sur les finalités de ce nouvel enseignement et en dénoncer les conséquences néfastes dans le système éducatif et au-delà... C'est « l'adaptation au monde de la technique par le développement de mécanismes » qui seront rentabilisés au maximum, le plus tôt possible : les options manuelles, dès la 4e et la 3e pourront remplir le tiers du temps scolaire pour ceux qui le « choisiront ». On est loin du développement des aptitudes manuelles dans le seul but de la création personnelle nécessaire à tous les enfants.

Il y a donc une première analyse sociale et politique à réaliser dans le S.G.E.N. Mais toute une série de problèmes urgents vont aussi se poser dès la rentrée prochaine. Les sections d'établissement et les groupes V.A.M. (1) doivent en débattre au plus tôt pour s'intégrer dans les actions revendicatives générales qui seront menées. Quelle sera la situation des enseignants et des élèves à la rentrée 77 ?

Les diverses catégories de personnels désignées pour enseigner l'E.M.T. ont-elles été touchées par les actions de formation dispensées dans les académies : les P.E.G.C. section XIII (stages de formation initiale de 6 semaines...), les certifiés de

T.M.E. (formation initiale peut-être suffisante, mais n'ont-ils pas besoin de quelque recyclage ?). Les M.A. pour leur part semblent avoir été oubliés... Ces recyclages n'étaient-ils pas davantage des mises en condition des enseignants pour la mise en place concrète de la réforme ?

Ces différents corps d'enseignants ne vont-ils pas entrer en concurrence malgré eux ?

Quel sera le profil de formation des futurs enseignants ?

L'avenir des centres de formation et des élèves maîtres actuels ?



Gérald BLONCOURT

S'interroger sur les finalités de cet enseignement.

les conditions de travail

Les dédoublements sont supprimés. Pourra-t-on obtenir des groupes de 16 élèves, maximum compatible avec les exigences matérielles et pédagogiques de la discipline (postes de travail, outils, machines, sécurité, nombre d'élèves-semaines) ?

Volontairement nous posons ces problèmes sous la forme interrogative, afin que les collègues concernés et, avec eux, toutes les sections d'établissement en débattent, et fassent remonter vers le département, l'académie et le national leurs réflexions et leurs propositions d'actions. Nous insistons pour que ce travail ne soit pas le fait de quelques collègues de TME, isolés de par leur nombre restreint, surchargés de par leurs conditions de travail actuelles déjà dégradées : tâches matérielles très importantes, nombre d'élèves-semaine excessif, service hebdomadaire supérieur à celui de leur corps, etc.

Assisterons-nous à la disparition des travaux manuels éducatifs ? Certains font une fausse analyse en pensant que cette discipline n'a pas fait ses preuves. Les causes de ce manque « d'impact pédagogique » sont très claires : le nombre de postes de certifiés y est le plus faible de toutes les disciplines, de plus, le CAPES masculin ne date que de quelques années...

C'est aussi, par conséquent, la discipline dans laquelle on a recruté le maximum de M.A., qui n'ont, particulièrement les hommes, à peu près aucune chance de titularisation (les titres requis pour devenir A.E. concernent plus spécialement les femmes).

Monique Merle, Pierre Fontaine

(1) Visuel, auditif, manuel.

Hebdomadaire du SGEN-CFDT
Directeur de la publication : J. George
Rédacteur en chef : Alain Fourque
C.P.P.A.P. n° 340 D 73 du 24.7.73
ISSN 0337 - 7725
Abonnement : 80 F
Supplements
Recherche-Formation : 25 F
Liaisons pédagogiques : 15 F
Chantier : 10 F
Syndicat général de l'Education nationale-CFDT
5, rue Mayran - 75009 PARIS
526.72.31 - 526.53.79 - 280.62.43
Publicité : Georges Schipberg
Tél. 246.37.50
Imprimerie ETC 76190 YVETOT
Gadet Photocomposition 75009 PARIS